

BUDGET PRIMITIF



2019

*« Moins de dépenses
de fonctionnement et
plus d'investissement »*

LE MOT DU PRÉSIDENT

«Le budget 2019 : La construction d'un territoire exemplaire est engagée»

Notre budget primitif 2019 est la traduction concrète des orientations budgétaires qui ont été débattues le 12 novembre dernier.

Le TCO a fait le choix du développement pour favoriser l'économie locale et l'emploi.

Ce budget primitif a été élaboré sur une base financière vertueuse, en veillant à dépenser moins en fonctionnement pour investir plus (38,2 M€ en 2019).

Le dernier PPI 2018-2020 valorise ainsi un programme d'investissement ambitieux de 269 M€ dont 104 M€ sur les seules années 2018-2020.

Ces objectifs volontaristes sont compatibles avec le respect de notre stratégie financière rigoureuse, qui repose sur trois leviers : une maîtrise de nos charges de fonctionnement (-0,9% en 2019, hors charges exceptionnelles et à structure constante), une diminution de notre endettement (-0,5%) et une augmentation de notre épargne nette (+54%).

Notre engagement en faveur du développement durable est désormais reconnu avec la signature prochaine du Contrat de Transition Ecologique, qui permettra la transformation, à moyen-long terme, de l'Ouest en un véritable laboratoire d'expérimentation et d'innovation.

Précisément, le TCO vient d'obtenir le label national d'argent des territoires innovants et interconnectés pour son action Smart Terre.

Le projet d'Ecocité, qui symbolise notre engagement en faveur de la transition écologique, entre dans sa phase opérationnelle avec une gouvernance associant les principaux acteurs publics de La Réunion.

Désormais, le TCO développe pleinement sa stratégie de construction du territoire de demain, assurant un équilibre entre développement et protection de l'environnement.

En outre, le TCO vient d'être identifié comme « Territoire d'industrie » parmi 124 territoires au niveau national. La signature dans les prochains mois d'un contrat de projet territorial, associant l'Etat, la Région et les industriels, permettra de formaliser une feuille de route afin de répondre à 4 enjeux majeurs : recruter, innover, attirer des projets et simplifier. Dans ce cadre, le TCO bénéficiera d'un accompagnement personnalisé de l'Etat avec la mise en place d'un « panier de services ».

En complément de son engagement dans diverses démarches nationales, le TCO poursuivra la construction d'un territoire Ouest exemplaire.

Cela se traduit en particulier par la mise en œuvre pleine et entière de nos compétences majeures en matière de transports, d'environnement, d'aménagement ou encore de protection de la population et des habitations contre les effets du changement climatique.

En matière de déplacements, objectif phare de 2019, les crédits alloués à cette politique progresseront de 17,1% (44,9 M€) avec une offre de transports améliorée et un investissement particulièrement lourd : l'acquisition de nouveaux bus (programme de renouvellement de l'ensemble de la flotte d'ici 2024, soit 96 bus), le confortement des arrêts, la création de nouveaux itinéraires privilégiés et de nouveaux pôles d'échanges.

Dans le domaine de l'Environnement (+5,2% à structure constante, soit 42,7 M€), il s'agira de préparer l'avenir, avec le lancement d'une réflexion stratégique pour améliorer la gestion des déchets et favoriser leur réduction, leur réutilisation et leur valorisation.

Les gros travaux de protection contre les inondations (GEMAPI) se poursuivront, principalement les PAPI de la Rivière des Galets et de l'Hermitage les Bains avec un budget global de 13,1 M€.

Les Ports de plaisance, catalyseurs stratégiques de développement et de croissance de l'Ouest, bénéficieront d'un programme d'investissement de 28 M€ dans le cadre du PPI 2018-2020, préparant notamment notre candidature au label

européen Odyssea « destinations bleues d'excellence ».

Dans le domaine de l'aménagement, l'année 2019 verra la concrétisation de notre politique dynamique en matière d'habitat avec la validation du Plan Local de l'Habitat (PLH) 3.

En matière d'insertion, accompagner le public éloigné de l'emploi demeurera notre priorité au travers des actions du PLIE et du programme 100% inclusion de la Mission Locale Ouest mis en œuvre en lien étroit avec les entreprises.

Ce projet de budget préserve, en outre, le pouvoir d'achat des contribuables et des usagers de l'Ouest : l'ensemble des taxes, tarifs et redevances ne font, en effet, l'objet d'aucune augmentation.

Enfin, nos efforts de mesure de la pertinence de nos politiques publiques seront poursuivis afin de veiller à leur bonne adéquation avec les besoins du territoire.

Dans ce cadre, l'année 2019 doit marquer un vrai tournant dans la gestion des politiques publiques obligatoires et facultatives du TCO avec, d'une part, une association plus grande de la population aux choix à réaliser et, d'autre part, la mise en place d'une charte de bonne gestion. Cette charte, qui sera proposée au vote des élus communautaires au cours du premier trimestre 2019, trouvera à s'appliquer au sein de notre institution mais s'imposera également aux structures satellites financées ainsi qu'aux organismes bénéficiant de subventions.

Anticiper et oser, voici les deux règles pour faire croître et s'épanouir le potentiel de notre territoire.

Ce budget 2019 est la traduction concrète d'une agglomération plus efficace, qui tient le cap et qui agit avec la population pour préparer l'avenir, en étant au rendez-vous de ses engagements !

Le Président
Joseph Sinimalé

SOMMAIRE

1ERE PARTIE : LE CADRE FINANCIER _____ 5

2EME PARTIE : LES POLITIQUES PUBLIQUES ET
MISSIONS TRANSVERSALES 2019 _____ 24

1 - UNE AGGLOMÉRATION BÂTISSEUSE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES
GRANDS PROJETS _____ 25

LE GRAND PROJET ÉCOCITÉ _____ 26

HARMONISER LE DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE ET ACCROÎTRE L'OFFRE
DE LOGEMENT _____ 27

ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES
D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS _____ 29

2 - UNE AGGLOMÉRATION DURABLE
AU SERVICE DE SES USAGERS _____ 33

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE _____ 34

DÉVELOPPER LES CONDITIONS
D'UNE MOBILITÉ POUR TOUS _____ 36

GEMAPI - EAU ET ASSAINISSEMENT _____ 38

3- UNE AGGLOMÉRATION RESPONSABLE ET
PERFORMANTE AU SERVICE DU PROJET
DE TERRITOIRE _____ 39

FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES _____ 40

RESSOURCES HUMAINES _____ 41

SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DES ORGANISATIONS _____ 43

DÉVELOPPER UN PATRIMOINE PERFORMANT,
DURABLE, ADAPTÉ ET AU SERVICE DE L'USAGER
_____ 45

ADMINISTRATION GÉNÉRALE _____ 47

ANNEXE PPI _____ 50



1^{ÈRE} PARTIE

LE CADRE FINANCIER

CHIFFRES CLÉS 2019

RECETTES DU TCO



FISCALITÉ	71%
DOTATION/PARTICIPATION ÉTAT L'EUROPE	20%
AUTRES RECETTES	5%
EMPRUNTS	4%

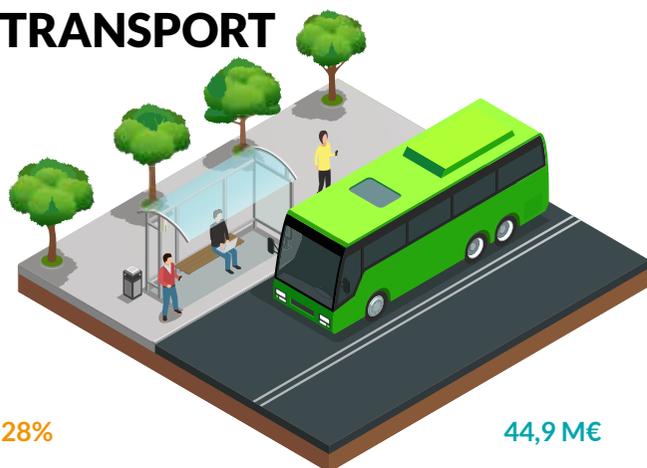
DÉPENSES DU TCO

FONCTIONNEMENT	80%
INVESTISSEMENT	20%



RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR COMPÉTENCE

TRANSPORT



28%

44,9 M€

ENVIRONNEMENT



26%

42,7 M€

ATTRIBUTION DE COMPENSATION



11%

18,5 M€

PERSONNEL



11%

18,4 M€

ÉCONOMIE - CULTURE ET SPORT



6%

9,6 M€

ÉCOCITÉ



3%

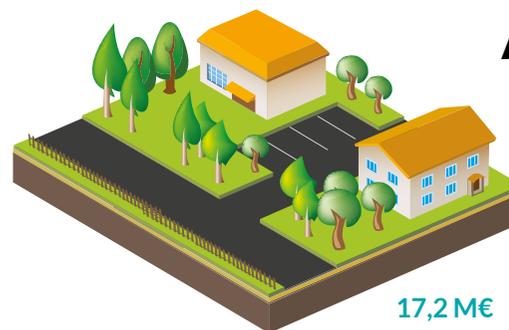
5 M€

TOURISME



3%

5,7 M€



11%

17,2 M€

AUTRES DÉPENSES

LÉGENDE :

Part dans le budget 2019

Montant du budget 2019

LE CADRE FINANCIER

Ce nouvel exercice budgétaire reste marqué par une gestion rigoureuse avec :

- un cadre financier imposé par l'Etat ;
- des dépenses obligatoires prépondérantes (transports, gestion des déchets...);
- un champ d'intervention qui intègre de nouvelles compétences (zones d'activités économiques, Gemapi).

Dans un cadre contraint, le TCO se doit de prioriser ses actions, tout en faisant preuve d'innovation.

La trajectoire budgétaire cible reste la maîtrise de nos charges de fonctionnement, avec une épargne croissante afin d'investir davantage sur le territoire.

L'évolution des différents ratios financiers depuis 2017 démontre une amélioration notable de la situation financière du TCO qu'il convient de poursuivre en 2019.

Le budget intercommunal 2019 est composé du budget principal et de deux budgets annexes :

- Budget principal _____ 159 815 870 €
- GEMAPI _____ 13 099 615 €
- Régie des Ports de Plaisance _____ 2 118 000 €

Il s'élève ainsi, en mouvements réels consolidés, à **175 033 485 €**.

La répartition des dépenses et des recettes réelles entre les deux sections s'établit comme suit :

En €	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	24 861 398	150 172 087	175 033 485
DEPENSES	45 737 450	129 296 035	175 033 485
	<i>dont capital de la dette: 7,5 M€</i>		

Dans ce cadre, le budget primitif du TCO pour l'année 2019 décline les priorités de la mandature 2014-2020 conformément aux orientations budgétaires 2019 débattues le 12 novembre 2018 :

- Une agglomération bâtitrice au service du développement du territoire et des grands projets (24,3 M€);
- Une agglomération durable au service de ses usagers (100,8 M€);
- Une agglomération responsable et performante au service du projet de territoire (49,9 M€).

LE TCO DISPOSERA EN 2019 D'UN BUDGET DE 175 M€ (EN MOUVEMENTS RÉELS HORS EPFR), ÉQUILIBRÉ EN RECETTES ET DÉPENSES, SE RÉPARTISSANT COMME SUIT :
BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 129,3 M€
BUDGET D'INVESTISSEMENT : 45,7 M€ (DONT 7,5 M€ DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE).

A- LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget est articulée en trois parties :

- I. la structure du budget intercommunal
- II. les recettes attendues
- III. les dépenses prévues

I- LA STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget du TCO se caractérise par la prédominance des dépenses de fonctionnement par rapport aux charges d'investissement.

Il est structuré en mouvements réels hors foncier Cambaie EPFR comme suit :

- 80 % de dépenses de fonctionnement
- 20 % de dépenses d'investissement

Dans un souci de simplification, les acquisitions et les cessions des terrains de Cambaie (sous portage EPFR) évaluées à 44,195 M€ sont bien intégrées au budget, mais ne sont pas reprises dans la présentation des données globales.

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES REELLES HORS FONCIER CAMBAIE EPFR	146 261 000	15 861 950	162 122 950
<i>RECETTES REELLES AVEC FONCIER CAMBAIE EPFR</i>	<i>146 261 000</i>	<i>60 057 000</i>	<i>206 318 000</i>
DEPENSES REELLES HORS FONCIER CAMBAIE EPFR	128 593 000	33 479 950	162 072 950
	<i>dont intérêt de la dette : 2 100 000</i>	<i>dont capital de la dette : 7 500 000</i>	
<i>DEPENSES REELLES AVEC FONCIER CAMBAIE EPFR</i>	<i>128 593 000</i>	<i>77 675 000</i>	<i>206 268 000</i>
	<i>dont intérêt de la dette : 2 100 000</i>	<i>dont capital de la dette : 7 500 000</i>	

Les engagements définis dans le contrat signé entre l'Etat et le TCO sont respectés au titre de 2019 :

a) Sur l'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement du TCO

Pour mémoire, le TCO s'est engagé à respecter un niveau de dépenses réelles de fonctionnement de 108,480 M€ pour 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2019 retraitées s'élèvent à 107,531 M€.

En €	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	128 593 000
(-) Attribution de compensation	19 529 000
(-) Provision	24 000
(-) Atténuation de charges	1 509 000
DRF retraitées	107 531 000
DRF (plafond contractualisation Etat)	108 480 669

b) Sur l'amélioration du besoin de financement du TCO sur la période 2018/2020

en €	2019
Emprunt	7 000 000
- Remboursement du capital	7 500 000
= Besoin de financement du BP 2019	-500 000
Emprunt	6 170 000
- Remboursement du capital	8 016 000
= Besoin de financement (contractualisation Etat)	-1 846 000

Le besoin de financement 2019 prévu au contrat est fixé à (-) 1 846 000 €. Le besoin de financement du BP 2019 s'établit à (-) 500 000 €.

Le TCO veillera au respect de cette trajectoire de désendettement traduite dans le contrat avec l'Etat en procédant à des ajustements de son recours à l'emprunt lors des prochaines étapes budgétaires 2019.

c) Sur l'amélioration de la capacité de désendettement du TCO

La capacité de désendettement 2019 prévue au contrat est fixée à 5,9 ans.

La capacité de désendettement est de 5,3 ans pour 2019 (avec le foncier Écocité = 8 ans).



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES 146 261 000	DEPENSES REELLES 128 593 000 (hors dette: 126 493 000)
RECETTES D'ORDRE 2 045 000	DEPENSES D'ORDRE virement complémentaire en investissement 19 713 000
148 306 000	148 306 000

Epargne brute : 17 668 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES 15 861 950 (hors dette: 8 861 950)	DEPENSES REELLES 33 529 950 (hors dette: 26 029 950)
RECETTES D'ORDRE 19 713 000	DEPENSES D'ORDRE 2 045 000
35 574 950	35 574 950

Epargne nette : 10 168 000

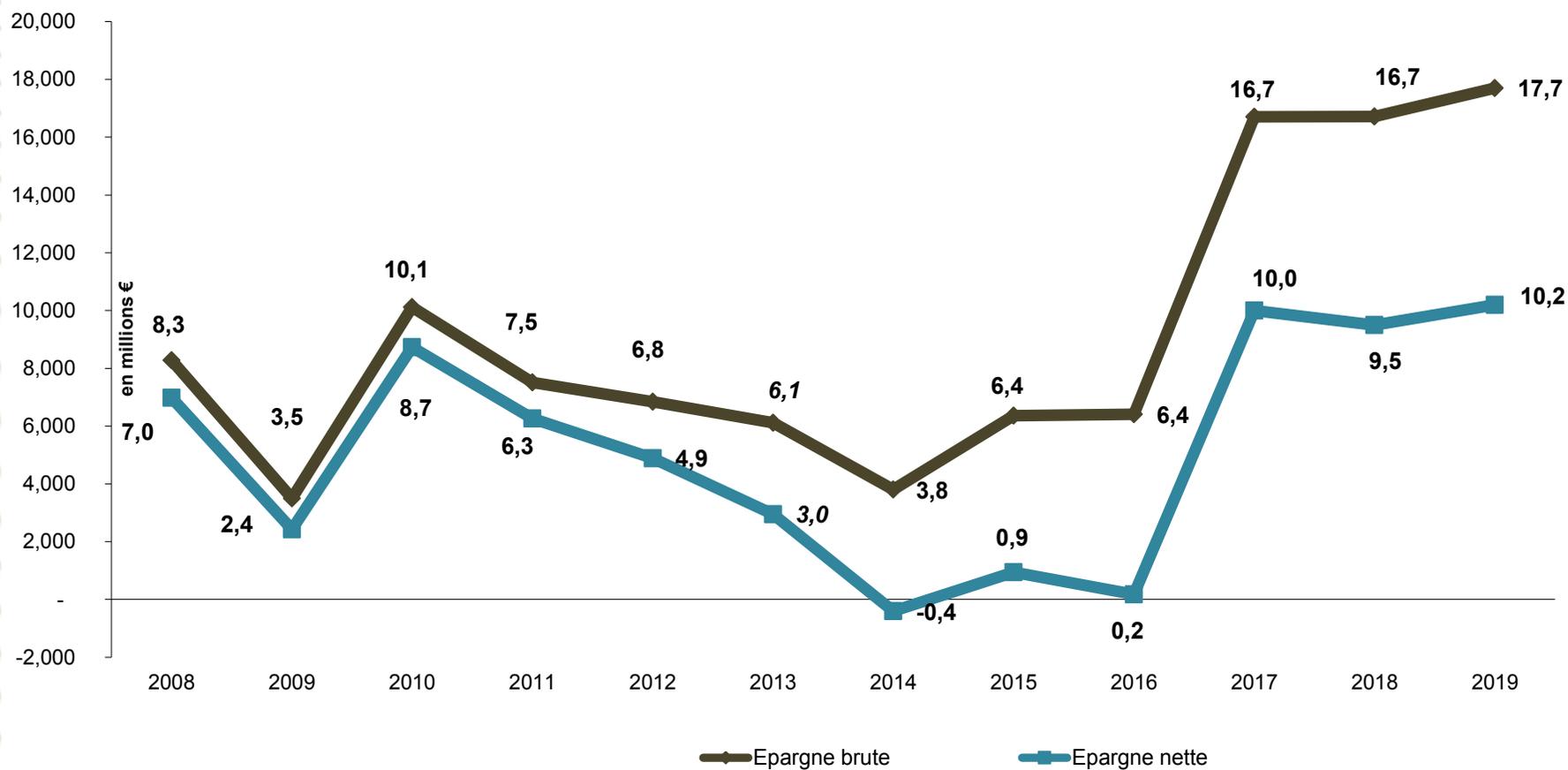
Les ratios financiers du BP 2019 sont les suivants :

- un taux d'épargne brute de 12 % (10 % au BP 2018) ;
- une épargne nette de 10,2 M€ (6,6 M€ au BP 2018) ;
- un ratio d'endettement avec le foncier Écocité de 8 ans / 10,8 ans en 2018 et hors foncier Cambaie de 5,3 ans / 7,2 ans en 2018.

LES RATIOS 2019

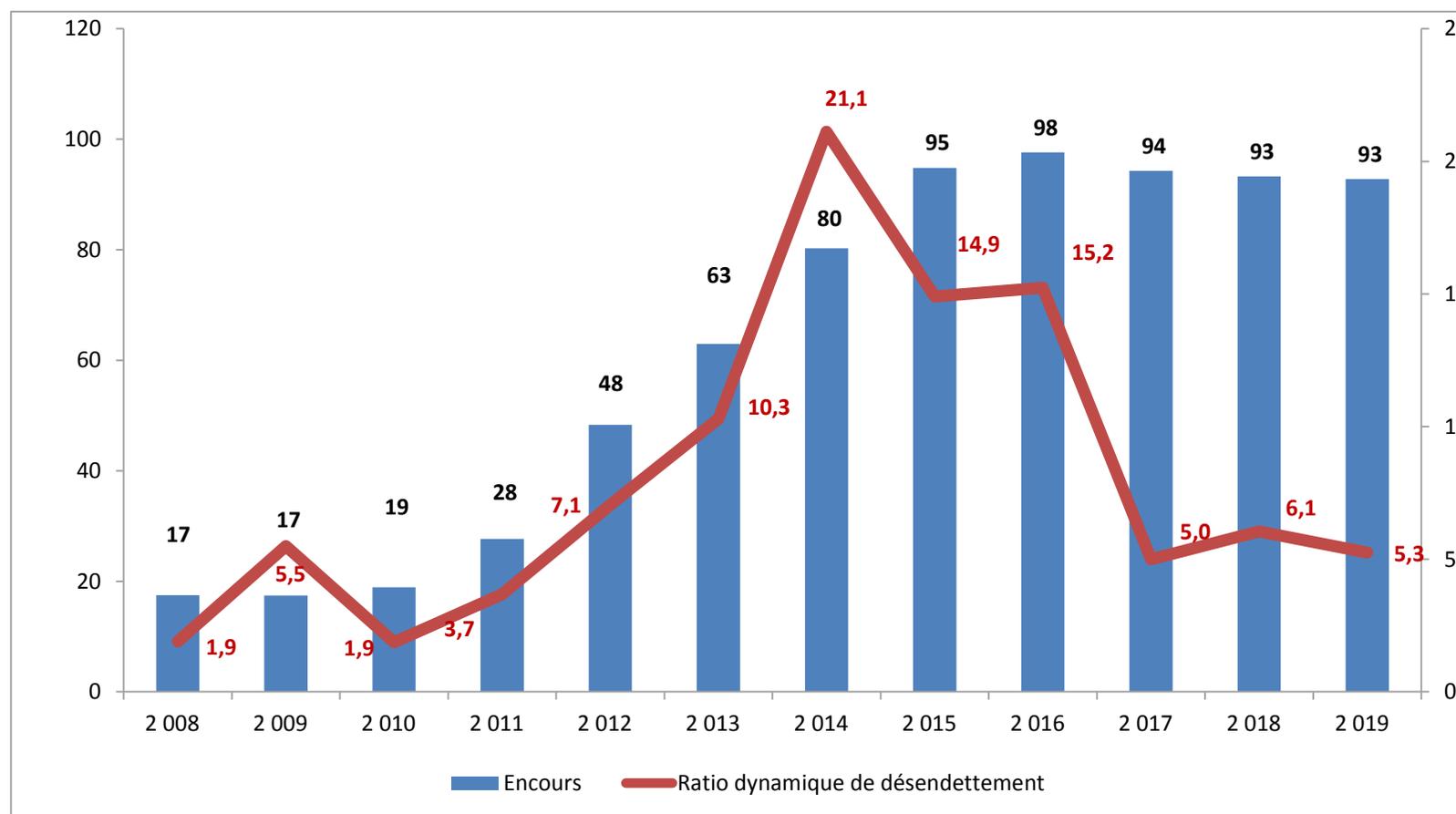
ÉVOLUTION DES NIVEAUX D'ÉPARGNE ENTRE 2008 ET 2019 :

Une nette amélioration à compter de 2017 compte tenu des efforts réalisés pour maîtriser nos charges de fonctionnement.



ÉVOLUTION DU RATIO DYNAMIQUE DE DÉSENDETTEMENT ENTRE 2008 ET 2019

A compter de 2017, la maîtrise des charges de fonctionnement a permis de dégager davantage d'épargne, d'où un recours moindre à l'emprunt. Notre encours de dette est stabilisé à 93 M€.



II. LES RECETTES

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) du budget primitif 2019 s'élèvent à 162,122 M€. A périmètre constant, l'évolution est de + 6,8 % par rapport au BP 2018.

NATURE	BP 2018	BP 2019	%
FISCALITE	110 030 000	114 018 000	70,3%
DOTATIONS / PARTICIPATIONS ETAT EUROPE	28 071 000	32 711 150	20,2%
AUTRES RECETTES	7 739 000	8 393 800	5,2%
EMPRUNTS	6 000 000	7 000 000	4,3%
TOTAL	151 840 000	162 122 950	100,0%

Nos recettes sont constituées principalement des produits de la fiscalité et des concours de l'Etat.

Origine des ressources du TCO

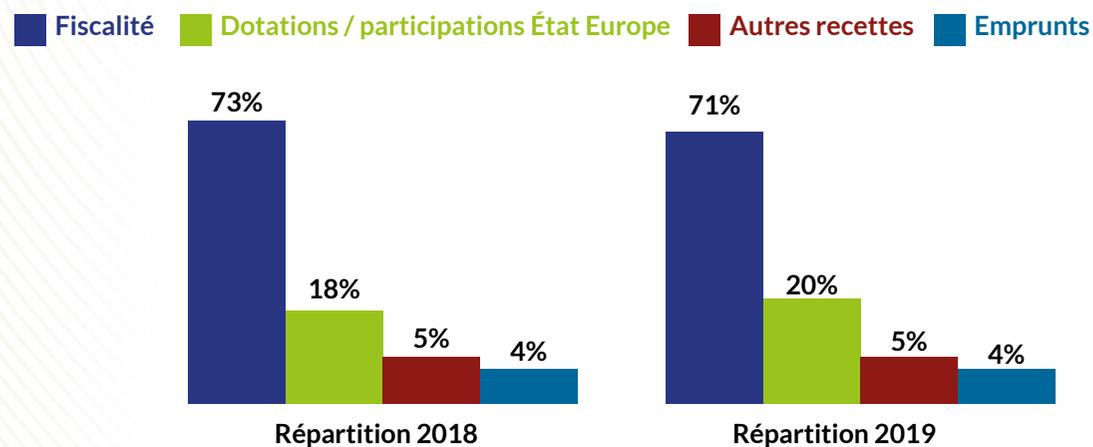


TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES RECETTES REELLES

	BP 2018	BP 2019	Evolution	
			%	en €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	139 355 000	146 261 000	5,0%	6 906 000
FISCALITE	110 030 000	114 018 000	3,6%	3 988 000
<i>Fiscalité directe :</i>	80 810 000	84 301 000	4,3%	3 491 000
Cotisation Foncière des Entreprises	20 500 000	21 359 000		
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	9 300 000	10 440 000		
Reversement FNGIR	8 540 000	8 528 000		
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 150 000	1 246 000		
Taxe Foncière sur le Non Bâti	130 000	107 000		
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	30 420 000	31 337 000		
Taxe d'Habitation	10 770 000	11 284 000		
<i>Fiscalité indirecte :</i>	29 220 000	29 717 000	1,7%	497 000
Versement transport	25 310 000	25 110 000		
Fonds d'Investissement Routier et des Transports	1 680 000	1 868 000		
Taxe Sur les Surfaces Commerciales	1 580 000	1 739 000		
Taxe de séjour	650 000	1 000 000		
DOTATIONS ETAT	21 990 000	23 400 000	6,4%	1 410 000
Dotation Globale de Fonctionnement	10 080 000	10 000 000		
Dotation Générale de Décentralisation	3 060 000	3 060 000		
Dotation de compensation de la réforme TP	3 820 000	4 489 000		
Compensations fiscales	5 030 000	5 361 000		
Compensations relative au VT		490 000		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 086 000	4 743 300	16,1%	657 300
Collecte sélective (Eco-organismes)	1 380 000	1 400 000		
Transports scolaires (Département/Région)	600 000	1 060 000		
Participations en matière de ressources humaines (autres)	1 191 000	1 030 300		
Insertion - PLIE (Fonds Social Européen)	500 000	450 000		
Développement des hauts (LEADER)	245 000	407 000		
PILHI (Etat)	170 000	170 000		
Pôles territoriaux et innovation (ODYSSEA)		176 000		
Stérilisation des animaux (Etat)		50 000		
PARTICIPATIONS DES USAGERS	3 049 000	3 037 400	-0,4%	-11 600
Transports scolaires	2 344 000	1 900 000		
Zones d'activités	305 000	744 800		
Autres loyers	235 000	250 100		
/ Autres participations	165 000	142 500		
REDEVANCE SPECIALE		50 000		50 000
RECETTES EXCEPTIONNELLES	200 000	1 012 300	406,2%	812 300
RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 485 000	15 861 950	27,0%	3 376 950
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 985 000	4 644 050	16,5%	659 050
Etat	1 841 000	2 031 750		
Région	1 894 000	1 272 800		
FEDER	220 000	1 223 400		
Autres	30 000	116 100		
DOTATIONS ETAT (FCTVA)	2 160 000	3 810 000	76,4%	1 650 000
AUTRES (levée des consignations liées aux décharges)		107 900		
EMPRUNTS	6 000 000	7 000 000	16,7%	1 000 000
PRODUITS DE CESSION	340 000	300 000	-11,8%	-40 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES	151 840 000	162 122 950	6,8%	10 282 950
TOTAL GENERAL DES RECETTES AVEC FONCIER CAMBAIE EPFR	195 840 000	206 318 000	5,4%	10 478 000

II.1 Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques (+ 5 %)

1 - Les produits de la fiscalité

Au sein des recettes fiscales, hors Fonds d'Investissement Routier et des Transports (FIRT), il convient d'opérer une distinction entre les impôts économiques, acquittés par les entreprises et les impôts ménages, acquittés par les particuliers. Globalement, elles sont évaluées à 114,018 M€ en 2019, soit +3,6 % par rapport au BP 2018.

En 2019, les produits attendus augmentent en raison de la seule croissance des bases, les taux étant stables par rapport à 2018.

FISCALITE "ENTREPRISES"	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
FISCALITE DIRECTE			
Cotisation Foncière des Entreprises	20 500 000	21 359 000	4,2%
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	9 300 000	10 440 000	12,3%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de	1 150 000	1 246 000	8,3%
Taxe Sur les Surfaces Commerciales	1 580 000	1 739 000	10,1%
Reversement FNGIR	8 540 000	8 528 000	-0,1%
Taxe d'Enlèvement des OrduresMénagères	4 820 000	4 965 000	3,0%
FISCALITE INDIRECTE			
Versement Transport	25 310 000	25 110 000	-0,8%
Fonds d'Investissement Routiers et des Transports	1 680 000	1 868 000	11,2%
Taxe de séjour	650 000	1 000 000	53,8%
TOTAL	73 530 000	76 255 000	3,7%

Fiscalité « entreprises » : + 3,7%

Fiscalité Directe

- La Cotisation Economique Territoriale (31,8 M€) est partagée entre :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le TCO escompte une progression de +4,2% du produit global émanant principalement de l'évolution de la base imposable.

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Le taux est fixé au niveau national. Le produit progresse de + 12,3% en 2019 (prévision évaluée par la DRFIP en fonction des bases taxables).

- L'Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

La recette augmente de + 8,3% en 2019 par rapport au BP 2018. Cependant, cette évolution est à relativiser car le produit notifié en 2018 s'élève à 1,209 M€ (soit +3%).

- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Le 26 juin 2018, le conseil a voté le coefficient multiplicateur de cette taxe à 1,15 % à compter de 2019. La recette totale attendue serait de 1,7 M€, soit +3% par rapport au produit constaté en 2018 (1,690 M€).

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le taux de TEOM étant maintenu à 16% en 2019, l'évolution de +3% est liée à la dynamique de la base taxable.

Fiscalité indirecte

- Le versement transport (VT)

Le taux en vigueur est inchangé depuis le 1er mars 2012, soit 2% (taux maximum).

	BP 2018	BP 2019
Taux de couverture dépenses/recettes transport	86%	76%

Le taux de couverture s'établit à 76 % pour 2019. En recettes (35,229 M€), il s'agit des produits du Versement Transport, la DGD scolaire, les participations des familles, la taxe sur les carburants (FIRT), la participation de la Région pour les transports scolaires et toutes les subventions spécifiques perçues.

En dépenses (46,528 M€), il s'agit de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (y compris personnel) et d'investissement relatives aux transports urbains et scolaires.

• Fiscalité « ménages » : + 3,5 %

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
TEOM	25 600 000	26 372 000	3,0%
TAXE D'HABITATION	10 770 000	11 284 000	4,8%
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	130 000	107 000	-17,7%
TOTAL	36 500 000	37 763 000	3,5%

- La taxe d'habitation (TH)

Le TCO n'actionnera pas ce levier en 2019. Le taux d'évolution retenu pour les bases est celui constaté les années précédentes (soit +3%). Pour mémoire, le produit de la TH notifié pour 2018 est de 10,9 M€.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Globalement, le produit de la TEOM (entreprises + ménages) ne permet toujours pas de couvrir l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers, le différentiel étant financé sur le budget général.

	BP 2018	BP 2019
Taux de couverture dépenses/recettes collecte et traitement des déchets	75%	75%

La TEOM 2019 représente un montant de 31,337 M€. La dépense nette (42 M€) correspond à l'ensemble des dépenses de fonctionnement (y compris le personnel) et d'investissement relatives à l'environnement.

- Le Fonds d'Investissement Routier et des Transports

La recette attendue pour 2019 serait de 1,8 M€ (soit un montant stable par rapport au montant encaissé en 2018).

- La Taxe de séjour

Tous les EPCI afficheront dès le 1er janvier 2019 une nouvelle tarification unique de la taxe de séjour, par catégorie d'hébergement, pour l'ensemble des hébergeurs de la Réunion. La prévision 2019 est évaluée à 1 M€. Pour rappel, cette recette est intégralement reversée à l'Office de Tourisme de l'Ouest.

TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE ET INDIRECTE

(Références locales)

Taux de la fiscalité directe et indirecte pour 2018						
Fiscalité Directe					Fiscalité Indirecte	
TEOM	Taxe habitation	Taxe foncier non bâti	CFE	TASCOM	VT	
CIVIS	17,91%	6,90%	1,77%	29,03%	1,10%	2,00%
CIREST	17,00%	6,84%	1,79%	27,60%	1,00%	1,80%
TCO	16,00%	6,82%	1,43%	25,00%	1,10%	2,00%
CINOR	14,80%	6,72%	1,29%	23,17%	1,05%	2,00%
CASUD	16,70%	6,70%	1,75%	22,76%	1,05%	1,80%

- UN TAUX DE TEOM INFÉRIEUR À CELUI DE 3 INTERCOMMUNALITÉS DE L'ÎLE
 - UN TAUX DE CFE INFÉRIEUR À LA MOYENNE DES INTERCOMMUNALITÉS

2- Les concours financiers de l'Etat

Cette rubrique comprend toutes les dotations de fonctionnement versées par l'Etat, dont l'évolution est définie par le PLF 2019. Notre dotation pourrait connaître une croissance (plafonnée) de +10% par an sur les années 2019 à 2022, soit un supplément de ressources annuelles de 0,380 M€ sur 4 ans (+1,5 M€ à horizon 2022).

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
Dotation Globale de Fonctionnement	10 080 000	10 000 000	-1%
Dotation d'intercommunalité	3 480 000	3 605 000	
Dotation de compensation	6 600 000	6 395 000	
Autres dotations de l'Etat	11 910 000	13 400 000	13%
Dotation Générale de décentralisation	3 060 000	3 060 000	
Dotation de compensation réforme TP	3 820 000	4 489 000	
Autres compensations	5 030 000	5 361 000	
Compensations relatives au VT		490 000	
TOTAL DOTATIONS ETAT	21 990 000	23 400 000	6%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour la dotation d'intercommunalité, le texte actuel du PLF 2019 est plutôt favorable au TCO. Si on suppose une population stable (hypothèse très prudente), cela conduit à une dotation d'intercommunalité de 3,605 M€ en 2019 contre 3,277 M€ en 2018 (+10%).

Pour la dotation de compensation, le taux de minoration national devrait être de -2,2%, d'où une recette de 6,395 M€ en 2019 contre 6,539 M€ en 2018.

Globalement, notre DGF devrait légèrement augmenter pour 2019 par rapport à la DGF notifiée en avril 2018 (9,816 M€).

La loi de finances de 2018 a prévu une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle 0,670 M€ qui n'a finalement pas été mise en œuvre. La dotation du BP 2018 a été revue à la hausse en cours d'année. De ce fait, le BP 2019 tient compte d'une stabilisation de cette recette (4,489 M€) par rapport à la recette encaissée en 2018.

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) et les compensations fiscales

La DGD est gelée depuis 2012.

En sus des recettes fiscales, il convient d'ajouter les compensations fiscales qui correspondent à des exonérations décidées par l'Etat (entreprises : 4,534 M€ / ménages : 0,827 M€).

La compensation relative au relèvement du seuil des personnes assujetties au Versement Transport

La loi de finances pour 2016 a prévu le relèvement des seuils de cotisations sociales. Cette disposition a impacté les autorités organisatrices de transport (AOT) car le seuil d'assujettissement au versement transport a été relevé de « plus de 9 » à « au moins 11 salariés ». Afin de neutraliser cet impact financier, le gouvernement a prévu dans l'article 15 de la loi de finances 2016 de compenser trimestriellement les AOT. Le TCO est concerné par ce

dispositif. Aussi, le montant de la compensation 2018 est reconduit pour 2019, soit 0,490 M€.

3- Les autres recettes de fonctionnement

• Participations des usagers

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
PARTICIPATIONS DES USAGERS	3 049 000	3 037 400	-0,4%
Transports scolaires	2 344 000	1 900 000	
Zones d'activités	305 000	744 800	
Autres loyers	235 000	250 100	
Autres participations	165 000	142 500	

Les participations des usagers comprennent essentiellement les recettes liées :

- aux transports scolaires ;
- aux locataires des zones d'activités ;
- à la régie fourrière.

Il convient de noter que :

- les recettes relatives aux transports scolaires diminuent. En effet, de nouvelles modalités de recouvrement des recettes cool (+) ont été mises en œuvre entre le délégataire SEMTO et le TCO (encaissement direct et minoration des charges facturées) ;
- les recettes liées aux zones d'activités augmentent de 144% entre 2018 et 2019. En effet, dans le cadre du transfert de la compétence liée aux zones d'activités, c'est le TCO qui perçoit désormais la recette locative à la place des communes.

Le volume prévisionnel des participations des usagers pour 2019 s'élèverait globalement à 3 M€.

• Subventions

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 086 000	4 743 300	16,1%
Collecte sélective (Eco-organismes)	1 380 000	1 400 000	
Transports scolaires (Département/Région)	600 000	1 060 000	
Participations en matière de ressources humaines (autres)	1 191 000	1 030 300	
Insertion - PLIE (Fonds Social Européen)	500 000	450 000	
Développement des hauts (LEADER)	245 000	407 000	
PIJHI (Etat)	170 000	170 000	
Pôles territoriaux et innovation (ODYSSEA)		176 000	
Stérilisation des animaux (Etat)		50 000	

L'augmentation des subventions de 16,1 % s'explique principalement par les régularisations des recettes du Département et de la Région relatives aux transports scolaires (deux années scolaires comptabilisées au lieu de une au BP 2018). De plus, de nouvelles subventions sont à prévoir en 2019 pour les compétences suivantes: le développement de pôles territoriaux et d'innovation (fonds ODYSSEA) et les campagnes de stérilisation des animaux (fonds Etat).

• **Redevance spéciale**

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
REDEVANCE SPECIALE	-	50 000	

Pour mémoire, le TCO a institué la redevance spéciale sur son territoire en décembre 2017. Aussi, pour 2019, le TCO escompte une recette de l'ordre de 50 k€ dans le cadre d'un déploiement progressif.

• **Recettes exceptionnelles**

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
RECETTES EXCEPTIONNELLES	200 000	1 012 300	406,2%
Transports urbains et scolaires		392 000	
Budget annexe Régie des ports		358 000	
Autres recettes exceptionnelles	200 000	262 300	

Il convient de noter que :

- pour les recettes relatives aux transports urbains et scolaires, il s'agit de pénalités prévues aux marchés ;
- pour les recettes relatives au budget annexe régie des ports, il s'agit de la refacturation du personnel mis à disposition ;
- pour les autres recettes, il s'agit notamment de la refacturation du personnel mis à disposition de la régie d'enseignement artistique et de remboursement de taxe foncière sur des équipements transférés.

II.2 Des recettes réelles d'investissement en augmentation (+27 %)

Les recettes d'investissement au titre de 2019 permettront de financer les dépenses (hors capital de la dette), comme suit :

- autofinancement net : 39 % (10,2 M€) ;
- subventions + FCTVA + autres recettes : 34 % (8,8 M€) ;
- emprunt : 27% (7 M€).

III. Les dépenses : maîtriser les charges de fonction- nement pour dégager des marges en investissement

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) du budget primitif 2019 s'élèvent à 162,123 M€ (+6,8 % par rapport au BP 2018).

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES RÉELLES	128 593 000	33 529 950	162 122 950

Les dépenses sont constituées principalement des postes suivants :

- l'environnement (collecte et traitement des déchets) ;
- les transports publics urbains et scolaires ;
- les frais de personnel ;
- les reversements de fiscalité aux communes.

Affectation des dépenses du TCO

■ Une agglomération bâtitieuse ■ Une agglomération durable ■ une agglomération responsable

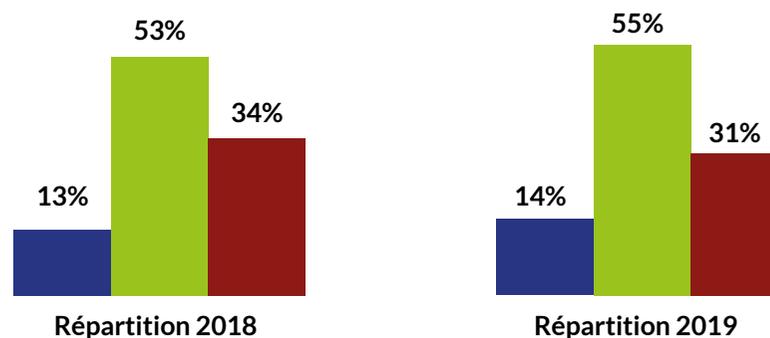


TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DÉPENSES RÉELLES

	BP 2018		BP 2019		Evolution	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	%	€
Une agglomération bâtiesseuse	20 024 302	13 756 144	23 366 249	14 127 530	16,7%	3 341 947
Ecocité (hors foncier Cambaie EPFR)	2 000	3 742 594	2 603 000	2 498 950	-	-
Aménagement / Habitat	92 940	1 636 000	97 940	1 490 760	-	-
Economie	880 180	2 481 050	1 068 914	4 515 070	-	-
LEADER	170 840	-	159 226	-	-	-
Tourisme	1 944 228	955 500	1 932 086	1 258 500	-	-
Equilibre régie des ports de plaisance	910 000	954 500	991 000	1 555 000	-	-
Espaces numériques	91 050	245 000	104 610	263 750	-	-
Insertion	887 300	-	766 981	-	-	-
Culture	935 840	2 997 500	1 183 104	1 848 500	-	-
Sport	353 780	744 000	331 858	697 000	-	-
	79 610 230	88 837 910	88 837 910	11 129 840	11,6%	9 227 680
Une agglomération durable	75 742 380	3 867 850	77 708 070	11 129 840		
Environnement	39 251 280	1 992 500	38 677 014	4 046 250	-	-
dont LEVA	12 800 000	-	12 147 000	-	-	-
Transports	36 471 100	1 875 350	37 829 976	7 083 590	-	-
dont transports scolaires	14 201 600	-	14 386 525	-	-	-
dont transports urbains	21 932 400	-	23 140 000	-	-	-
GEMAPI	-	-	1 181 080	-	-	-
Autres	20 000	-	20 000	-	-	-
	52 205 468	49 918 791	49 918 791	8 272 580	-4,4%	-2 286 677
Une agglomération responsable	43 444 462	8 761 006	41 646 211	8 272 580		
Finances et évaluation	22 262 103	7 300 000	20 798 000	7 660 000	-	-
dont Attribution de compensation	19 156 000	-	18 529 000	-	-	-
dont Provisions	949 000	-	-	-	-	-
dont Dette	1 956 000	7 300 000	2 100 000	7 500 000	-	-
dont Autres	201 103	-	169 000	160 000	-	-
Ressources Humaines	18 697 501	20 000	18 414 525	-	-	-
dont Personnel	17 197 500	-	16 895 970	-	-	-
Dont Elus + Groupes d'Elus	1 010 133	-	1 010 000	-	-	-
dont Autres	489 668	20 000	508 555	-	-	-
Système d'information et des organisations	364 693	427 806	358 091	343 700	-	-
Patrimoine	688 365	888 500	595 040	218 780	-	-
Administration générale	1 431 800	124 700	1 480 555	50 100	-	-
Dont Affaires générales	187 550	-	280 655	-	-	-
Dont Commande publique	124 000	30 000	114 000	25 000	-	-
Dont Moyens généraux	420 250	87 500	387 440	21 600	-	-
Dont Coopération décentralisée	43 000	-	15 000	-	-	-
Autres (communication, médiation)	657 000	7 200	683 460	3 500	-	-
	142 584 000	152 522 950	152 522 950	9 938 950	7,0%	9 938 950
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts / capital)	123 499 000	19 085 000	126 493 000	26 029 950	2,4%	36,4%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	151 840 000	162 122 950	162 122 950	33 529 950	6,8%	10 282 950
TOTAL GENERAL DES DEPENSES AVEC FONCIER CAMBAIE EPFR	125 455 000	70 385 000	128 593 000	206 318 000	5,4%	10 478 000
			128 593 000	77 725 000	2,5%	10,4%

POLITIQUES PUBLIQUES

MISSIONS TRANSVERSALES

B- LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES PORTS DE PLAISANCE

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 1,888 M€ correspondant aux dépenses suivantes :

- les contrats relatifs à l'exploitation des différents sites : 1 M€ ;
- les frais de personnel : 0,718 M€ ;
- des frais divers : 0,170 M€.

Les opérations d'investissement sont portées par le budget principal (enveloppe prévue : 1,5 M€).

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES REELLES	2 118 000		2 118 000
DEPENSES REELLES	1 888 000	230 000	2 118 000

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES RÉELLES 2 118 000	DÉPENSES RÉELLES 1 888 000 (hors dette: 0)
RECETTES D'ORDRE	DÉPENSES D'ORDRE virement complémentaire en investissement 230 000
2 118 000	2 118 000

Epargne brute : 230 000

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES RÉELLES (hors dette: 0)	DÉPENSES RÉELLES 230 000 (hors dette:0)
RECETTES D'ORDRE 230 000	DÉPENSES D'ORDRE
230 000	230 000

Epargne nette : 230 000

C- LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES REELLES	4 330 167	8 769 448	13 099 615
DEPENSES REELLES	1 122 115	11 977 500	13 099 615

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 1,122 M€ correspondant à :

- l'entretien des ouvrages transférés : 0,632 M€ ;
- les frais de personnel : 0,475 M€ ;
- des frais divers : 0,015 M€.

En investissement, les crédits de paiement 2019 (11 977 500 €) correspondent notamment aux opérations suivantes :

- travaux sur le PAPI Hermitage : 7 M€ ;
- travaux sur le PAPI Rivière des Galets : 3 M€ ;
- acquisition de Foncier : 0,861 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES RÉELLES 4 330 167	DÉPENSES RÉELLES 1 122 115 (hors dette: 1 117 115)
RECETTES D'ORDRE	DÉPENSES D'ORDRE virement complémentaire en investissement 3 208 052
4 330 167	4 330 167

Epargne brute : 3 208 052

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES RÉELLES 8 769 448 (hors dette: 0)	DÉPENSES RÉELLES 11 977 500 (hors dette:0)
RECETTES D'ORDRE 3 208 052	DÉPENSES D'ORDRE -
11 977 500	11 977 500

Epargne nette : 3 208 052

D- BALANCES CONSOLIDEES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

(Mouvements réels et budgétaires - hors foncier Cambaie EPFR)

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	47 782 450	47 782 450	47 782 450	47 782 450
Budget Principal	35 574 950	35 574 950	35 574 950	35 574 950
Budget RPP	230 000	230 000	230 000	230 000
Budget GEMAPI	11 977 500	11 977 500	11 977 500	11 977 500
SECTION DE FONCTIONNEMENT	154 754 167	154 754 167	152 447 087	152 447 087
Budget Principal	148 306 000	148 306 000	145 998 920	147 948 000
Budget RPP	2 118 000	2 118 000	2 118 000	1 350 000

2^{ÈME} PARTIE

LES POLITIQUES PUBLIQUES ET MISSIONS TRANSVERSALES 2019

UNE AGGLOMÉRATION BÂTISSEUSE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS PROJETS

BUDGET :
23,366 M€



1

LE GRAND PROJET ÉCOCITÉ

**BUDGET :
5,102 M€**

BUDGET

Ecocité	2018	2019
Cotisations	2 000	
Autres dépenses		106 000
Participation au GIP Ecocité		165 000
Indemnités d'éviction		2 332 000
Fonctionnement	2 000	2 603 000
Etudes	1 512 594	450 000
Maison de l'Ecocité		25 000
Acquisition de terrains	2 230 000	2 023 950
Investissement	3 742 594	2 498 950
Total Ecocité	3 744 594	5 101 950

En fonctionnement (2,603 M€) : NS

L'évolution entre 2018 et 2019 est liée à la contribution 2019 du TCO au GIP Ecocité (25% du budget de fonctionnement). Cette dépense est neutralisée par ailleurs par une recette du GIP pour un montant équivalent.

Ce poste intègre, en outre, une enveloppe exceptionnelle de 2,3 M€ nécessaire au paiement des indemnités d'éviction dues aux entreprises expropriées de Cambaie.

En investissement (2,498 M€) : - 71 %

Le BP 2018 prévoyait une part de foncier, non prise en charge par l'EPFR, ainsi que des crédits pour des études à hauteur de 1,4 M€. En 2019, le volume des acquisitions foncières non financées par l'EPFR est moindre qu'en 2018 (0,619 M€ en 2019/ 2,2 M€ en 2018).

Par ailleurs, avec la création du GIP Ecocité, les études seront portées par cette structure. La somme de 0,475 M€ correspond notamment à un solde d'étude non transféré au GIP.

I - CRÉER L'OUTIL DE PILOTAGE DE L'ÉCOCITÉ

LE GIP ÉCOCITÉ, OUTIL DE PILOTAGE ET DE COORDINATION PROVISOIRE PRÉFIGURANT LA SPLA-IN

ACTION 1 : Ordonnancer et chiffrer la programmation urbaine de l'Ecocité à échéance 8-10 ans, et contractualiser le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).

ACTION 2 : Actualiser le plan guide de l'Ecocité.

ACTION 3 : Réaliser l'étude d'évaluation socio-économique l'Ecocité.

ACTION 4 : Etablir le plan de communication et de marketing de l'Ecocité (Web documentaire Ecocité, maquette numérique et physique de l'Ecocité, stratégie de marketing territorial et appui à la communication de l'Ecocité).

II - CONSTRUIRE UNE VILLE ATTRACTIVE OÙ HABITER, VIVRE ET TRAVAILLER

RÉALISER DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT STRUCTURANTS

ACTION 1 : Engager la mise en œuvre opérationnelle d'opérations d'aménagement de la Plaine de Cambaie

- Poursuivre la réflexion sur la fiabilisation du parcours réglementaire et la consolidation du planning opérationnel du 1er écoquartier de Cambaie.

- Terminer l'étude sur le confort urbain et le potentiel énergétique de Cambaie.

- Finaliser l'étude microclimatique sur Cambaie Omega
- Engager une étude de faisabilité sur les grands équipements de la Plaine de Cambaie.

- Réaliser une étude de faisabilité sur la construction d'un SWAC sur la Plaine de Cambaie.

- Réaliser l'étude d'impact relative à la 1ère phase d'urbanisation de la Plaine de Cambaie.

- Initier le dossier de création de la ZAC de Cambaie.

- Mener la concertation préalable de Cambaie (T1).

- Décliner le référentiel stratégique de développement durable de l'Ecocité à l'échelle de la Plaine de Cambaie (démarche AEU 2).

- Procéder à l'évaluation environnementale du PLU de Saint-Paul.

- Engager la procédure de modification du PLU de Saint-Paul.

- Réaliser l'étude de sûreté et de sécurité publique de Cambaie Omega.

- Lancer l'appui à la conduite de projet de Cambaie Omega

- Réaliser les levés faune, flore, acoustique... sur le site de Cambaie Omega.

ACTION 2 : Approfondir les projets sur Le Port et La Possession.

ACTION 3 : Mettre en œuvre l'action innovante « Terres fertiles et Agriculture urbaine ».

HARMONISER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ACCROÎTRE L'OFFRE DE LOGEMENTS

**BUDGET :
1,589 M€**

BUDGET

Aménagement	2018	2019
Subventions	35 000	60 000
Autres frais	57 940	37 940
Fonctionnement	92 940	97 940
Documents d'urbanisme	205 000	80 000
Etudes et frais d'insertion	1 046 000	840 760
Communication		
Concessions, droits similaires		50 000
Subventions d'équipement	385 000	505 000
Autres		15 000
Investissement	1 636 000	1 490 760
Total Aménagement / Habitat	1 728 940	1 588 700

Fonctionnement (98 K€) : +5 %

Cette évolution est liée à la mise en place de l'outil transversal « accueil social ». Des prestations de communication, ainsi que des sessions de formation sont prévues.

Investissement (1,491 M€) : - 9 %

Les crédits 2019 ont été évalués en fonction des appels de fonds à présenter par les organismes bénéficiant de subventions d'équipement et de l'avancement des études notifiées à ce jour.

I - CONCEVOIR UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT ET DURABLE DU TERRITOIRE

ÉLABORER LES DOCUMENTS CADRES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

ACTION 1 : Assurer la finalisation des documents cadres :
- L'étude stratégique des hauts (65 K€) ;
- Le Plan Paysage (65 K€).

ACTION 2 : Mettre en œuvre le programme d'action du PLH3 (Programme Local de l'Habitat) (350 K€) et du DAAC (Document Aménagement Artisanal et Commercial) (10 K€).

ACTION 3 : Accompagner la réalisation du NPNRU du Port (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) (100 K€) et solder l'ANRU 1 (380 K€).

ACTION 4 : Lancer l'étude pré-opérationnelle ZALM Trois Bassins pour accompagner le dernier littoral préservé vers une urbanisation durable et maîtrisée (100 K€).

ACTION 5 : Poursuivre l'évaluation du SCOT et réaliser une analyse des effets de la loi ELAN sur le territoire (174 K€).

ÉVALUER L'IMPACT DES ORIENTATIONS DU SCOT GRENELLE SUR LE TERRITOIRE

ACTION 1 : Animer la Conférence Locale d'Aménagement du territoire (suivi annuel des indicateurs environnementaux du SCOT) (50 K€).

ACTION 2 : Suivre et évaluer la production de logements et des opérations de plus de 5 000 m².

ACTION 3 : Emettre les avis sur les PLU et les demandes d'autorisation d'urbanisme (PC/CDAC).

II - DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

2019 sera la dernière année d'exécution de l'actuel programme du PILHI 2016-2019. Son évaluation et les retours d'expérience serviront de base à la négociation d'une nouvelle convention partenariale.

ACTION 1 : Evaluer et solder la convention PILHI 2016-2019, (bilan et solde des OGRAL, guichet des signalements, ajustement de la plate-forme territoriale de rénovation énergétique au Nouveau Programme

National de Renouvellement Urbain -NPNRU- Ariste Bolon) (15 K€).

ACTION 2 : Aboutir à un nouveau programme du PILHI 2019-2022 dans un cadre partenarial et financier (265 K€).

POURUIVRE LE SOUTIEN DU TCO À LA PRODUCTION D'UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

ACTION 1 : Encadrer les conditions d'octroi des garanties d'emprunts pour la production nouvelle (en conformité avec les objectifs du PLH 3).

ACTION 2 : Elaborer les conditions d'octroi des garanties d'emprunts pour les réhabilitations (en conformité avec les objectifs de la Convention Intercommunale des Attributions - CIA).

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DE LA DEMANDE SOCIALE

Le TCO assurera une importante coordination des acteurs au sein des commissions, instance de la Conférence Intercommunale du Logement et des réseaux dédiés à la demande de logement social.

ACTION 1 : Mettre en œuvre les conventions opérationnelles de la CIA et du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information aux Demandeurs - PPGDID (partenariat ADIL/CAF/DEPARTEMENT/GEOD...) (50 K€).

ACTION 2 : Ouvrir le service mutualisé d'information et d'accueil du demandeur sur la quasi-totalité du territoire de la côte Ouest (charte de labellisation, contrôle qualité et activité du service, déploiement du progiciel local, formations,) et se doter de moyens opérationnels (15 K€).

ACTION 3 : Prévoir la mise en place du dispositif de gestion partagée du fichier des demandeurs (ouverture aux partenaires volontaires comme le Conseil Départemental ou la CAF) (18 K€).

III - ASSURER UNE COORDINATION SUR LE TERRITOIRE OUEST

Les interventions à impact financier sont :

ACTION 1 : Mobiliser de nouveaux outils transversaux et adaptés aux évolutions sur tablettes ou smartphones pour les utilisateurs.

ACTION 2 : Mettre en œuvre DIGDIG pour la commune de Trois-Bassins et poursuivre l'exécution des conventions de mutualisation (4 communes) (40 K€).

ACTION 3 : Assurer le fonctionnement de la plateforme d'instruction TERH GAL Ouest financée dans le cadre du programme LEADER (159 K€).



ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS

BUDGET : 16,7 M€

I-CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS

BUDGET 5,583 M€

Economie	2018	2019
Gestion des ZA	846 980	891 132
Autres frais de structure	33 200	62 782
Subventions		115 000
Fonctionnement	880 180	1 068 914
Etudes et frais d'insertion	142 550	356 680
Terrains nus		308 500
Aménagement divers	172 500	250 390
Autres		3 000
Construction	2 166 000	3 115 000
Avance sur marchés		481 500
Investissement	2 481 050	4 515 070
Total Economie	3 361 230	5 583 984

Fonctionnement (1,068 M€) : +21,3 %

Le transfert des zones d'activités des communes vers le TCO a engendré des coûts de fonctionnement plus importants (+5% par rapport à 2018 soit une enveloppe de 0,891 M€). De plus, une enveloppe de 0,115 M€ a été inscrite pour financer des actions portées par des associations. Pour rappel, cette enveloppe n'était pas prévue au BP 2018.

Investissement (4,515 M€) : + 82 %

Cette augmentation s'explique par la fin du chantier sur la zone d'activités (ZA) Bras Montvert et le démarrage des travaux de la ZA Pointe des Châteaux.

ACTION 1 : Organiser et renforcer l'animation économique territoriale.

- Structurer le guichet entreprise et l'accompagnement des entreprises en lien avec les partenaires (chambres consulaires, Région).
- Mettre en place une expérimentation sur des parrainages pour accompagner les entreprises (10 K€).
- Adhérer à des cluster ou réseaux (AIVP, Qualitropic, Orée, CER BTP, RTES) (16 K€).
- Soutenir l'accompagnement à la création d'entreprises (35 K€).

ACTION 2 : Offrir des espaces d'accueil attractifs à l'activité économique.

- ZA Bras Montvert : Livraison des 11 ateliers et des 4 terrains à construire (650 K€).
- ZA Pointe des Châteaux : lancement des travaux (2,9 M€).
- Poursuivre l'étude de modernisation des ZA (analyse des réseaux, signalétique, foncier, espaces publics...) (43 K€).
- Lancer l'appel à projet cession ZA La Saline
- Entretien des ZA (370 K€).

ACTION 3 : Accompagner la structuration et le développement des filières stratégiques et innovantes (150 K€).

- Mener des actions de promotion et d'animation économiques : poursuite de la Démarche d'Ecologie Industrielle Territorialisée (DEIT), partenariat Tech Ouest et partenariat avec l'association ECTI (40 K€).
- Continuer les études de faisabilité sur le projet de Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD 50 K€) et de Zone Arrière Portuaire - ZAP (87 K€).

FAVORISER LA MISE EN TOURISME DE NOTRE TERRITOIRE

BUDGET 3,191 M€

Tourisme	2018	2019
Camping	150 000	100 000
Pointe 3-Bassins	112 000	112 000
Communication	8 700	
Frais de structure	433 528	495 086
Subvention OTI	580 000	225 000
Reversement Taxe de séjour à l'OTI	650 000	1 000 000
Subventions	10 000	0
Fonctionnement	1 944 228	1 932 086
Etudes	285 000	180 000
Concessions, droits similaires		
Subventions d'équipement	400 000	
Travaux divers		313 500
Constructions	270 500	765 000
Avance sur marchés		
Investissement	955 500	1 258 500
Total Tourisme	2 899 728	3 190 586

Fonctionnement (1,932 M€) : - 0,6 %

Investissement (1,258 M€) : + 32 %

En 2019, les travaux sur le sentier littoral Ouest par l'ONF entreront en phase opérationnelle, d'où une enveloppe de 0,765 M€ inscrite au BP 2019.

ACTION 1 : Conforter la promotion touristique

- Suivre et piloter la convention triennale TCO/OTI (225 K€ hors reversement taxe de séjour).
- Lancer la démarche d'animation autour du futur Bureau d'Information Touristique (BIT) Mafate avec les habitants (ateliers, etc.).
- Finaliser les études et démarrer les travaux du BIT Mafate (100 K€).

ACTION 2 : Développer les aménagements et gérer les équipements et sites à vocation touristique (490 K€).

- Poursuivre les travaux et l'entretien du Sentier Littoral Ouest St-Paul (305 K€).
- Lancer les études de faisabilité technique pour la définition des équipements du village touristique de Saint-Gilles-les-Bains (80 K€).
- Poursuivre l'exploitation des équipements et sites (actions de valorisation touristique sur la Pointe de Trois-Bassins, des circuits et animations organisés sur le site du Four à Chaux ; Camping de l'Hermitage -les-Bains (418 K€).

DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AUTOUR DE LA PLAISANCE

BUDGET 2,546 M€

Ports de plaisance	2018	2019
Prestations diverses	201 900	223 000
Subvention d'équilibre	910 000	768 000
Fonctionnement	1 111 900	991 000
Etudes	468 500	740 000
Aménagement divers	164 000	640 000
Constructions	322 000	175 000
Investissement	954 500	1 555 000
Total Ports de plaisance	2 066 400	2 546 000

Fonctionnement (991 K€) : + 9 %

La subvention d'équilibre du budget annexe s'élève à 0,768 M€ pour 2019 (montant prévisionnel 2018 : 0,910 M€ / réalisé : 0,250 M€).

De plus, le TCO a adhéré au label européen ODYSSEA qui propose un programme de développement territorial autour des ports de plaisance. Dans ce cadre une prestation d'assistance, de positionnement et d'expertise est conclue entre le GEC ODYSSEA et le TCO (0,223 M€).

Investissement (1,555 M€) : + 63 %

Compte tenu du démarrage des travaux sur les 3 ports de plaisance, la part des crédits de paiement 2019 s'élève à 1,5 M€.

- ACTION 1 : Assurer une mise à niveau des ports de plaisance

Pour permettre aux différents ports de plaisance de retrouver leurs fonctionnalités, les infrastructures et des équipements devront être rénovés et débarrassés de leurs parties vétustes ou pénalisantes. Cette mise à niveau concernera en 2019 aussi bien la poursuite des améliorations des services offerts aux usagers, que des travaux d'infrastructures, de remises en état des réseaux, et d'interventions conséquentes de désensablement.

Les opérations lourdes concernent le patrimoine de la collectivité et sont portées par le TCO hors budget annexe.

Le port de Saint-Leu : procéder au désensablement du port ; rénover les systèmes d'amarrage (chaînes mères) ; engager une opération de requalification du gabarit du chenal d'accès au port (balisage, nettoyage, reprofilage) ; construire le bâtiment de la capitainerie ; lancer les travaux d'extension du port de Saint-Leu (la maîtrise d'œuvre SPL MARAÏNA devra respecter les conclusions de la consultation publique menée en 2018) (160 K€).

Le port de La Pointe des galets : lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement complet du réseau d'eau ; remplacer les pontons flottants trop vétustes et dangereux ; consolider les pieux et le brise-houle fortement fissuré ; rénover les bornes électriques et restructurer les abris ouverts en lieu de stockage fermés ; déployer la wi-fi et la vidéo-protection (103 K€).

Le port de Saint-Gilles : effectuer les travaux de désensablement et de dragages récurrents ; lancer les travaux de consolidation des gros ouvrages et de requalification du port (maîtrise d'œuvre SPL Maraïna) (240 K€).

Une étude sera réalisée pour expertiser les conditions financières, juridiques et patrimoniales d'une clôture anticipée du contrat de concession avec la CCIR pour l'exploitation du port de Saint-Gilles-les-Bains. Cette étude serait financée à parts égales entre le TCO et la CCIR (70 K€).

Aménager une mini-déchèterie sur l'espace économique du port de St-Gilles : La Régie doit faire face à des défis importants sur cette problématique (déchets de l'activité portuaire et divers déchets ménagers des restaurants et résidents) (30 K€).

Entretenir le prétraitement des eaux de l'aire de carénage : la Régie va devoir financer et mettre en place des prestations d'entretien des filtres, de pompage et de curage des installations pour satisfaire aux contrôles de la DEAL.

- ACTION 2 : Positionner les ports au service du développement économique et touristique.

Il s'agira de lancer ou d'accompagner des projets de développement (création de surfaces commerciales ; aménagements favorisant l'installation d'activités d'animation touristique ou d'activités autour de la plaisance). Des appels à projets pourront être lancés. L'installation d'une gare maritime et de ses annexes pour la réalisation d'une liaison Ferry Réunion-Maurice.

Lancer les études préalables à la création et à la restructuration de surfaces professionnelles en lien avec le nautisme.

Etude d'aménagement global sur le port (local « Forban » ; restructuration des bâtiments techniques proches du terre-plein de carénage, ex-terrain « Leclerc », terrain sud capitainerie, ex-varangue des docks, abords darse Titan, Port center) (40 K€).

Faisabilité et appel à projet aménagement terrain « Météo France » (définition du programme avec la commune et recherche d'opérateurs pour concevoir et réaliser un complexe d'espace de loisirs et de manifestations, restauration, yacht club ...) (20 k€).

Etude de faisabilité d'un port sec (identifier les sites favorables à la création d'un espace de stationnement de bateaux à sec de 400 places) (15 k€).

INITIER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

BUDGET 368 K€

Numérique	2018	2019
Marchés	40 000	65 000
Formation	10 000	18 000
Frais de structure	21 050	21 610
Subventions	20 000	
Fonctionnement	91 050	104 610
Etudes		97 650
Concessions, droits similaires	195 000	75 000
Aménagement divers	50 000	79 700
Matériels informatiques		11 400
Investissement	245 000	263 750
Total Numérique	336 050	368 360

Fonctionnement (104 K€) : + 14 %

Les crédits 2019 concernent essentiellement le projet Carte de Vie Quotidienne (CVQ), avec des frais de maintenance des logiciels et la formation du personnel sur les outils.

Investissement (264 K€) : + 7 %

Deux nouvelles dépenses sont inscrites au BP 2019 : l'acquisition d'un outil dédié au suivi des dossiers du Contrat de Transition Énergétique (CTE : 0,075 M€), ainsi que le lancement d'une étude des usages numériques du TCO (0,097 M€).

ACTION 1 : Équiper et gérer le Village Numérique L'espace de pré-incubation des projets innovants basé à

Ansellia sera conforté grâce à davantage de ressources (équipements, partenariats ...) (15 K€).

ACTION 2 : Assurer le fonctionnement et le déploiement de la plateforme de service Carte Vie Quotidienne : poursuivre la maintenance et l'amélioration de la billettique dédiée aux transports scolaires ; préparer et lancer une plateforme adaptée aux activités de la Régie d'Enseignements Artistiques et une expérimentation sur les déchèteries (181 K€).

ACTION 3 : Elaborer un système d'information territorial basé sur les usages numériques (172 K€).

UTILISER L'INSERTION ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME LEVIER DE CRÉATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSE

BUDGET 767 K€

Fonctionnement (767 K€) : - 13,6 %

Les crédits 2019 ont été inscrits en fonction des marchés notifiés en 2018. Ces marchés concernent l'accompagnement pour la mise en œuvre des dispositifs d'insertion sur le territoire.

Insertion	2018	2018
Marchés	530 000	449 151
Frais de structure	42 500	17 830
Subventions	315 000	300 000
Fonctionnement	887 500	766 981
Total Insertion	887 500	766 981

ACTION 1 : Mettre en œuvre le PLIE

- Animer et gérer le dispositif PLIE (451 K€)
- Suivre les associations dans le cadre de l'appel à projets ACI 2018 (150 K€)
- Évaluer le dispositif PLIE et l'action d'insertion ACI en termes de cibles, de compétence, de budget et de mutualisation possible

• Favoriser la qualité de l'accompagnement des publics PLIE

ACTION 2 : Développer une démarche territoriale relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

- Poursuivre la démarche ESS initiée, en mode transversal avec les services internes du TCO et les satellites
- Soutenir le développement des structures par le biais d'un accompagnement spécifique (160 K€)
- Organiser et animer des journées thématiques et développer des outils mutualisés (10 K€).

ACTION 3 : Soutenir le programme «100% inclusion» de la Mission Locale Ouest.

II - ENCOURAGER L'ÉMERGENCE D'UNE VÉRITABLE IDENTITÉ COMMUNAUTAIRE

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE À TRAVERS LES POLITIQUES CULTURELLES

BUDGET 3,031 M€

Culture	2018	2019
Prestation enseignement artistique	140 000	50 000
Frais de structure	45 840	28 104
Subvention REA	380 000	715 000
Autres subventions	370 000	390 000
Fonctionnement	935 840	1 183 104
Etudes et insertion	100 000	100 000
fonds de concours	840 000	840 000
Autres	157 500	157 500
Constructions	1 900 000	1 900 001
Investissement	2 997 500	2 997 501
Total Culture	3 933 340	4 180 605

Fonctionnement (1,183 M€) : + 26,5 %

Cette évolution est liée à l'augmentation de la subvention à la REA (2019 = 0,715 M€/ 2018 : 0,380 M€). Ce complément a pour objet de financer les coûts de fonctionnement de la nouvelle école (Lékol Célimène) de Plateau Caillou dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2019.

Investissement (1,849 M€) : - 38 %

Les crédits inscrits en 2019 (0,430 M€) concernent les soldes à payer des travaux de l'école d'enseignement artistique.

ACTION 1 : Développer et diversifier l'enseignement artistique

- Poursuivre le développement et la diversification de l'enseignement artistique (715 K€) ;
- Renforcer la Régie d'Enseignements Artistiques (REA) : préparation de l'ouverture de Lékol Célimène pour la rentrée scolaire d'août 2019 ; poursuite de la recherche financement et mise en œuvre du projet pédagogique (115 €) ;
- Positionner LENA : structuration et ouverture de nouvelles salles, développement d'une offre locative (30 K€) ;
- Travailler sur la diversification de la programmation et des recettes de ces deux sites.

ACTION 2 : Soutenir la diffusion et la création artistique

- Poursuivre le soutien à la diffusion et à la création artistique et travailler à une vision pluriannuelle (310 K€)
- Poursuivre le dispositif d'accompagnement à la création et à la professionnalisation avec Békali et l'étendre au Théâtre sous les arbres (80 K€).

ACTION 3 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel (50 K€)

- Poursuivre les actions de valorisation du patrimoine des communes.

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE À TRAVERS LES POLITIQUES SPORTIVES

BUDGET 1, 029 M€

Sport	2018	2019
Prestations de service	185 000	30 000
Frais de structure	88 780	51 858
Subvention		50 000
Charges exceptionnelles	80 000	200 000
Fonctionnement	353 780	331 858
Subventions d'équipement	244 000	697 000
Constructions	500 000	
Investissement	744 000	697 000
Total Sport	1 097 780	1 028 858

Fonctionnement (332 K€) : - 6 %

Pour 2019, le TCO souhaite redimensionner sa politique de subvention aux associations sportives en priorisant le financement d'actions plus structurantes pour le territoire, dans le cadre de ses compétences.

Investissement (697 K€) : - 6,3 %

La baisse observée est liée à l'arrêt du chantier du pôle de loisir de Dos d'Ane. Les crédits inscrits en 2019 concernent des reliquats à payer aux entreprises.

ACTION 1 : Lancer un appel à projets sport santé à l'échelle intercommunale (50 K€)

- Prendre la compétence sport santé et lancer l'appel à projets.

ACTION 2 : Valoriser les itinéraires de pleine nature

- Poursuivre la réflexion et la coordination de la valorisation des sentiers et rechercher de nouveaux modes opératoires

ACTION 3 : Créer au travers du sport une identité communautaire (30 K€)

- Organiser la troisième édition des Jeux Interco sur la commune du Port (réouverture de la piscine), en intégrant des bénéficiaires du PLIE

VALORISER LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES DE L'Océan Indien

BUDGET

Fonctionnement (15 K€) : - 65 %

ACTION : Accompagner les projets de coopération présentés par les communes membres du TCO qui valorisent les liens historiques et culturels avec les territoires de l'océan Indien (accompagnement technique et financier, et appui technique en matière de recherche de financement).

UNE AGGLOMÉRATION DURABLE AU SERVICE DE SES USAGERS

BUDGET :
88,838 M€



2

ÊTRE AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

**BUDGET :
42,723 M€**

BUDGET

Environnement	2018	2019
Marchés	24 200 000	24 615 760
Communication	53 000	38 000
Fourrière	1 480 000	1 225 515
Frais de structure	393 280	501 739
Participation Ileva	12 800 000	11 961 000
Subventions	325 000	335 000
Fonctionnement	39 251 280	38 677 014
Etudes et frais d'insertion	300 000	458 500
Subventions d'équipement	25 000	
Foncier		150 000
Aménagements divers		76 150
Matériels de pré collecte et autres	1 375 000	1 826 600
Travaux divers	292 500	1 365 000
Avance sur marchés		170 000
Investissement	1 992 500	4 046 250
Environnement	41 243 780	42 723 264

Fonctionnement 38,677 M€ : - 1,5 %

Le BP 2019 a été élaboré en tenant compte des marchés notifiés à ce jour et de la réalisation constatée à fin 2018 (projection moindre que le BP 2018). Il convient par ailleurs de noter que le BP 2019 prévoit une contribution à ILEVA de 12,1 M€ (dotation 2018 de 12,8 M€ réajustée en cours d'année à 11,9 M€).

Investissement 4,046 M€ : + 103 %

Le TCO poursuit le renouvellement du parc de bacs et autres équipements de collecte devenu vieillissant. L'évolution constatée s'explique par :

- un crédit de 1,720 M€ relatif à la réhabilitation de 3 décharges du territoire ;
- un crédit de 0,172 M€ pour la réhabilitation des déchèteries existantes ;
- un crédit de 0,100 M€ pour l'installation de panneaux sur le territoire.

I-OFFRIR AUX USAGERS UN SERVICE DE COLLECTE DURABLE

FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT : RÉDUIRE LES DÉCHETS, DÉVELOPPER LES PERFORMANCES DE TRI

ACTION 1 : Déployer les médiateurs auprès des usagers pour maintenir l'effort de sensibilisation aux gestes citoyens (problèmes de collecte, à la résorption des dépôts sauvages ; consignes de présentation des déchets ; impliquer l'usager dans le bon fonctionnement du service public). Des actions ponctuelles pourront également être menées sur Mafate durant quelques jours (2,626 M€).

ACTION 2 : Relancer les projets de secteur spécifiques collecte sélective pour améliorer la quantité de déchets recyclés (projets territorialisés avec des contrôles qualité, du porte à porte et de l'accompagnement individualisé sur des circuits de collecte dont le gisement de déchets recyclables est faible ou de mauvaise qualité).

ACTION 3 : Maintenir la distribution de composteurs et accentuer les suivis : «rentabilisés» en 2,5 années les composteurs livrés et utilisés permettent de faire des économies sur la gestion des déchets. Selon l'Ademe, l'économie annuelle est estimée à 1,4 M€ (225 k€, environ 1 200 unités).

ACTION 4 : Accompagner financièrement les écoles pour mener des projets pédagogiques autour d'enjeux

environnementaux partagés par le TCO : pour 2019, une nouvelle thématique sera proposée pour validation et la même méthode de travail sera reconduite (75 k€ pour les écoles du primaire).

ACTION 5 : Poursuivre la dynamique en matière de réduction des déchets : lancement de l'opération foyers zéro déchet ; mise en place d'un dispositif pour l'acquisition de poulaillers ; maintien des soutiens financiers pour les solutions d'allongement de la durée de vie des objets (recyclerie, Trokali, appel à projets, etc) (200 k€ dont 140 k€ en fonctionnement et 60 k€ en investissement).

ASSURER UN SERVICE DE COLLECTE EFFICACE ET SOUTENABLE

ACTION 1 : Définir la stratégie du TCO en matière de gestion des déchets à l'horizon 2020. Afin d'anticiper la reconduction des marchés de collecte et de pré-collecte, une étude globale sera initiée pour élaborer notre stratégie en matière de gestion des déchets à horizon 2020. Cette étude intégrera tant les aspects financiers, juridiques que les scénarii envisageables en matière de niveau de service et d'accompagnement à la passation des contrats notamment avec ILEVA (200 k€).

ACTION 2 : Une gestion rigoureuse de la dotation et de la maintenance de l'ensemble des équipements de collecte : renouvellement du marché de bacs roulants (1 M€) ; entretien du parc existant (241 k€) ; maintenance des autres équipements de précollecte : bornes enterrées, compacteurs solaires... (70 k€).

ACTION 3 : Améliorer la qualité des services de collectes de déchets en porte-à-porte et des déchèteries : lancement des nouveaux marchés en 2019 pour être opérationnels

en 2020 (avec comme objectif affiché la diminution du taux de relances et de réclamations enregistrées auprès du Centre d'Appels (collectes en porte à porte = 15,8 M€ dont 400 k€ dédiés à la gestion de crise (dengue, cyclone) et déchèteries = 3,2 M€ : exploitation, vidage et maintenance de caissons).

II-LUTTER CONTRE LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

PARTICIPER AU MAINTIEN DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

ACTION 1 : Remettre en état le parc de corbeilles de propreté urbaine (250 k€). Le coût de collecte des différentes corbeilles s'élèvera à environ 640 k€.

ACTION 2 : Rationaliser les moyens d'entre-collectes (2 M€)

Les actions engagées avec les communes pour diminuer les déchets présents sur le domaine public en dehors des jours de collecte, se poursuivront avec la mise en place de moyens supplémentaires (véhicules, actions de sensibilisation, de contrôle, ...). Les retours d'informations via le marché de médiation et de veille environnementales seront déterminants.

ACTION 3 : Lutter contre les gîtes larvaires (160 k€ cofinancement à hauteur des communes). Les actions de lutte contre les gîtes larvaires à travers les plans de lutte anti-vectorielle seront poursuivies si besoin.

LUTTER CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

ACTION 1 : Créer le centre animalier

Les études de faisabilité et de conception du centre animalier se poursuivront sur le site identifié ainsi que les modalités de maîtrise foncière.

ACTION 2: Accroître les captures d'animaux domestiques et favoriser la stérilisation (1,4 k€). L'extension de la fourrière animale, la convention passée avec la CIVIS sur l'utilisation de leur centre animalier et le dispositif de mise à disposition de cages pièges, permettent d'amplifier les captures. Par ailleurs, le TCO poursuivra les actions préventives engagées telles que la sensibilisation des usagers et l'incitation à la stérilisation.

III-RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE AINSI QUE SA VULNÉRABILITÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTION 1: Elaborer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (150 K€). Afin de définir l'ensemble des indicateurs de suivi de la politique publique en matière

d'adaptation des modes de vie face aux changements climatiques, le TCO missionnera un assistant technique pour l'élaboration du PCAET, du bilan carbone et de toute la phase d'évaluation environnementale dudit document de planification.

ACTION 2 : Travailler à la labellisation Cit'Ergie. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre la précarité énergétique, le TCO évaluera sa capacité à s'intégrer dans le processus de labellisation CIT'ERGIE, outil de pilotage des actions et politiques publiques. Un soutien à l'association ATMO Réunion et à l'Observatoire Energies Réunion est prévu à hauteur de 30 k€ (respectivement 25 k€ et 5 k€), entités oeuvrant dans la production de données et d'indicateurs nécessaires à l'élaboration du PCAET ou du suivi de certains indicateurs de l'Ecocité).



DÉVELOPPER LES CONDITIONS D'UNE MOBILITÉ POUR TOUS

BUDGET

Transport	2018	2019
Marchés Transports Urbains	21 932 400	23 140 000
Marchés Transports Scolaires	14 201 600	14 386 525
Communication	6 700	5 000
Frais de structure	174 400	173 451
Participation syndicat mixte	150 000	125 000
Reversement TS	6 000	
Fonctionnement	36 471 100	37 829 976
Etudes et frais d'insertion	739 850	272 340
Subventions d'équipement	430 000	50 000
Foncier		5 000
Aménagements divers	236 500	543 000
Matériels roulants	294 000	4 000 000
Constructions	175 000	1 898 750
Avance sur marchés		314 500
Investissement	1 875 350	7 083 590
Transport	38 346 450	44 913 566

Fonctionnement (37,830 M€) : +3,7 %

Le processus de refonte et de modernisation du réseau « kar ouest » sera poursuivi en 2019 avec de nouveaux services aux usagers et une billetterie moderne générant un surcoût en termes d'exploitation.

Investissement (7,083 M€) : + 278 %

Dans le cadre de la modernisation du réseau, le TCO procédera désormais à l'acquisition directe des bus (programme de 96 bus à acquérir d'ici 2024). Un crédit de 4 M€ sera affecté à la tranche d'acquisition de 2019. Les arrêts de bus feront également l'objet d'une modernisation (0,450 M€ sont prévus à ce titre). Enfin, un crédit de 1,8 M€ est affecté à l'aménagement d'itinéraires privilégiés sur Le Port (Aimé Césaire) et La Possession (Cœur de ville).

I-RENDRE PLUS ATTRACTIVE ET PERFORMANTE L'OFFRE DE TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE NIVEAU DE SERVICE

● **ACTION 1** : Moderniser le réseau kar'ouest . En 2019, de nouveaux services seront proposés aux usagers : application mobile (information, calcul d'itinéraire), système de billettique moderne, titres de transport sur smartphone, etc. Le processus de refonte du réseau kar'ouest sera également poursuivi en 2019 (23,14 M€).

● **ACTION 2** : Acheter des bus. Le TCO souhaite dorénavant acquérir l'ensemble des bus lui-même, ce qui permettra d'alléger mécaniquement le coût de la Délégation de Service Public (en fonctionnement) (4 M€).

● **ACTION 3** : Renouveler les marchés de transports scolaires. Dès 2019, le TCO se préparera au renouvellement des marchés de transports scolaires qui se terminent en 2020, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le travail de refonte des transports scolaires sera poursuivi, sur la base des conclusions de la mission d'optimisation du réseau de transports scolaires. Lancée en 2018, les valideurs du système de billettique « carte de vie quotidienne » seront installés sur toute la flotte de cars scolaires (12,7 M€).

● **ACTION 4** : Lancer les marchés d'accompagnement dans les transports scolaires : marchés publics allotés portant sur la présence d'accompagnateurs dans les cars scolaires pour les élèves de maternelle (2,4 M€).

BUDGET :
44,914 M€

● **ACTION 5** : Augmenter le nombre d'arrêts de bus. À la faveur d'une autorisation de programme de 2 M€, le TCO densifiera le nombre d'abribus sur le territoire ; une partie de l'enveloppe sera consacrée à la maintenance du mobilier actuel (450 K€).

● **ACTION 6** : Aménager un nouveau dépôt de bus. Une maîtrise d'œuvre pour l'infrastructure de lavage des bus sur le dépôt de La Possession sera réalisée en 2019. Par ailleurs, pour assurer le stationnement des bus kar'ouest, le TCO aménagera un nouveau site de dépôt (46 K€).

● **ACTION 7** : Réaliser un audit du contrat kar'ouest et de la SEM. Afin d'aider le TCO à améliorer le pilotage du service public et du contrat de transport, un audit suivi de préconisations sera finalisé en 2019 (50 K€).

RÉALISER DES ITINÉRAIRES PRIVILÉGIÉS

● **ACTION 1** : Réaliser de nouveaux itinéraires privilégiés. Afin d'engager une nouvelle phase de création de voies réservées aux bus, un mandat de réalisation des itinéraires privilégiés (études et travaux) sera confié à un tiers, selon une programmation pluriannuelle à préciser (51 K€).

● **ACTION 2** : Aménager l'IP du Port. Les travaux du pôle d'échanges Aimé Césaire démarreront en 2019 pour une livraison en 2020 (820 K€).

- **ACTION 3** : Aménager l'IP de La Possession : les travaux de l'IP Cœur de Ville démarreront en 2019 pour une livraison en 2020 (958 K€).

- **ACTION 4** : Finaliser l'étude RRTG-tramway : l'étude conjointe Région/TCO sur le Réseau Régional de Transport Guidé et le tramway urbain sera finalisée en 2019. Cette étude de faisabilité devrait permettre de préciser les tracés et les possibilités de mutualisation entre les deux systèmes de transport (59 K€).

- **ACTION 5** : Poursuivre l'étude relative au Transport Personnalisé Aérien (TPA). Dans la continuité des études réalisées en 2018, la faisabilité d'un Transport Personnalisé Aérien sera approfondie en 2019. Une liaison ciblée pour accueillir un démonstrateur sera ainsi étudiée techniquement (40 K€).

COORDONNER LES OFFRES DE TRANSPORT

- **ACTION 1** : Livrer le pôle d'échanges de La Saline. Après la mise en service du pôle d'échanges de Saint-Gilles-les-Hauts, celui de La Saline Prisami sera inauguré en 2019. Le site accueillera les lignes kar'ouest dans des conditions améliorées pour les usagers (583 K€).

- **ACTION 2** : Améliorer les points de correspondance. En complément des pôles d'échanges, plusieurs points forts de correspondance du réseau kar'ouest seront travaillés pour améliorer le confort d'attente des usagers.

- **ACTION 3** : Cotiser à AGIR, TRANSCITE, SMTR. Le TCO continuera d'adhérer à des organismes fédérant les acteurs du transport, dont le Syndicat mixte de transports de La Réunion (140 K€).

II-FACILITER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS MOINS POLLUANTES

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS

- **ACTION 1** : Créer des aménagements pour les vélos (arceaux, itinéraires, ...) L'action du TCO en la matière reposera en particulier sur les itinéraires (piste/bande) et sur les lieux de stationnement (arceaux vélos, box de stationnement) (20 K€).

- **ACTION 2** : Réaliser un schéma de cohérence de la mobilité : Ce schéma directeur aura notamment pour objectif de réaliser la synthèse de différentes réflexions sectorielles (IP, RRTG, Tramway, TPA, ...), dans le but de définir une feuille de route cohérente pour l'avenir (25 K€).

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

- **ACTION 1** : Mettre en œuvre les actions du Plan de Déplacements d'Administration du TCO. Le changement des comportements passe aussi par l'exemple. Aussi, le TCO fera l'acquisition de vélos à assistance électrique pour ses agents (50 K€).

- **ACTION 2** : Promouvoir le covoiturage (jalonnement, signalétique, ...). Pour accompagner les communes dans la réalisation d'opérations de partage de voirie, le TCO mettra en valeur des offres de stationnement dédiées aux covoitureurs (environ 6 parkings) (10 K€).

- **ACTION 3** : Réaliser une étude sur les déplacements de la zone de l'Hermitage. Pour accompagner un projet de reboisement de la zone de l'Hermitage, une étude sera lancée en co-maîtrise d'ouvrage TCO/Commune de Saint-Paul, dont un des thèmes principaux sera la question des mobilités et du stationnement (25 K€).



GEMAPI - EAU ET ASSAINISSEMENT

BUDGET

Fonctionnement (1,181 M€) : +25,9 %

Il convient de noter que le BP 2019 prévoit une subvention d'équilibre pour le budget annexe GEMAPI de 1,181 M€. En 2018, cette subvention a été valorisée en cours d'année car le budget annexe a été créé en février 2018 (montant de la subvention d'équilibre 2018 = 0,938 M€).

I- ASSURER LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET CONTRE LA SUBMERSION MARINE

ASSURER LA GESTION, LE CONTRÔLE, LA SURVEILLANCE ET LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE TRANSFÉRÉ

ACTION 1 : Réaliser les travaux de maintenance et d'entretien des ouvrages.

ACTION 2 : Développer la connaissance et assurer la surveillance des ouvrages de classe B, C et D.

ACTION 3 : Réaliser le ou les systèmes d'endiguement pour les ouvrages de digues de classe B.

MENER DES ACTIONS POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET LA SUBMERSION MARINE

ACTION 1 : Définir et animer les PAPI (programme d'actions pour la protection contre les inondations).

BUDGET : 13,099 M€

(1,181 de subv. d'équilibre)

ACTION 2 : Réaliser les travaux du PAPI Hermitage/ Saline les Bains.

ACTION 3 : Mettre en œuvre le PAPI St-Paul : PAPI d'intention portant sur 18 actions.

ACTION 4 : Mettre en œuvre le PAPI Rivière des Galets : PAPI dont 19 actions sont portées par le TCO.

ACTION 5 : Réaliser les travaux d'adaptation des ouvrages de la RDG.

ACTION 6 : Réaliser les actions de sensibilisation, de formation/animation sur le risque inondation pour l'ensemble du territoire.

II- ASSURER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

MENER DES ACTIONS EN TANT QU'AUTORITE COMPÉTENTE

ACTION 1 : Réunir la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest.

ACTION 2 : Mettre en compatibilité le SDAGE et le SAGE.

ASSURER LA GESTION DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

ACTION 1 : Elaborer la nouvelle convention pluriannuelle TCO-Régie communale de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul (RNNEP).

ACTION 2 : Réaliser les actions de sensibilisation et d'entretien des milieux aquatiques.

III- ASSURER LA BONNE GESTION ET LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ET PROCÉDER AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES URBAINES AVANT LEUR REJET

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA PROGRAMMATION OPÉRATIONNELLE ET TECHNIQUE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AU PLUS TARD LE 1^{ER} JANVIER 2020

ACTION : Proposer des scénarii de transfert de la compétence, suite à l'état des lieux établi fin 2018.

METTRE EN PLACE LA PROGRAMMATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

ACTION 1 : Elaborer les PPI et PPF 2020-2030 pour l'eau et l'assainissement.

ACTION 2 : Réaliser et valider le contrat de progrès TCO/Communes du Plan Eau DOM.

UNE AGGLOMÉRATION RESPONSABLE ET PERFORMANTE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

BUDGET :
49,919 M€



FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**BUDGET :
28,458 M€**

BUDGET

Finances	2018	2019
Indemnité au comptable	15 000	15 000
Reversement de fiscalité aux communes	19 156 000	18 529 000
Autres	186 103	154 000
Intérêts de la dette	1 956 000	2 100 000
Provisions	949 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	22 262 103	20 798 000
Capital de la dette	7 300 000	7 500 000
Prise de participation au capital AFL		160 000
TOTAL INVESTISSEMENT	7 300 000	7 660 000
Total Finances	29 562 103	28 458 000

Fonctionnement (20,798 M€) : - 6,6 %

Cette baisse est liée à l'attribution de compensation qui a été diminuée suite aux transferts des compétences intervenues en 2018 (zones d'activités et GEMAPI).

Investissement (7,660 M€) : +5 %

Un montant de 0,160 M€ a été prévu pour la prise de participation du TCO au capital de l'Agence France Locale (AFL). La part 2019 représente 1/5e de la participation totale qui s'élève à 0,759 M€. Cet organisme permet au TCO d'accéder à des offres dont bénéficient les collectivités métropolitaines à structure financière équivalente.

I-CONFORTER LA FONCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

AMÉLIORER LE PILOTAGE BUDGÉTAIRE PLURIANNUEL

Deux axes de travail sont prévus pour 2019 :

ACTION 1 : Généraliser la gestion de notre budget d'investissement en Autorisations de Programme/ Crédits de Paiement (AP/CP).

ACTION 2 : Initier une démarche pluriannuelle en section de fonctionnement. Une expérimentation sera réalisée avec la création de quelques autorisations d'engagement adossées à des engagements juridiques pluriannuels.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA CHAÎNE COMPTABLE

Deux axes de travail seront proposés pour 2019 :

ACTION 1 : Valoriser les engagements comptables pluriannuels. Il convient pour 2019 de généraliser la procédure d'engagement sur les autorisations de programme/autorisations d'engagement.

ACTION 2 : Poursuivre l'amélioration des indicateurs de la qualité de la chaîne comptable. Sur la base de la convention de services comptable et financier, le TCO assurera en 2019 des comités de suivi et de pilotage réguliers avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) pour apprécier l'atteinte des objectifs fixés. Le règlement budgétaire et financier du TCO sera partagé avec les directions pour une pleine appropriation et un respect du cadre fixé. L'engagement du TCO sur la réduction de son délai de paiement sera poursuivi avec un objectif de paiement de 23 jours sur l'exercice 2019.

II-POSITIONNER LE SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER AU CŒUR DE L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE DE LA COLLECTIVITÉ

DÉVELOPPER L'APPROPRIATION DU SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER PAR LES DIRECTIONS

Deux axes de travail sont proposés pour 2019 :

ACTION 1 : Mettre en place une fonction support pour centraliser les demandes budgétaires et comptables afin d'appréhender les difficultés rencontrées par les directions et de proposer un plan de formation ou d'accompagnement adapté.

ACTION 2 : Mettre en place un accompagnement pour une plus grande responsabilisation des directions : de nouvelles fonctionnalités déconcentrées du logiciel financier seront développées en 2019, avec des sessions de formation et d'accompagnement.

DÉMATÉRIALISER ENTIÈREMENT LA CHAÎNE COMPTABLE

ACTION 1 : Consolider la dématérialisation de la chaîne comptable en amont (signature numérique des bons de commande).

ACTION 2 : Consolider la dématérialisation de la chaîne comptable en aval. Les factures seront progressivement dématérialisées (programme « Chorus Pro »).

ACTION 3 : Transmettre les actes budgétaires par voie dématérialisée. La transmission des documents budgétaires 2019 se fera vers le contrôle de légalité via la plateforme TOTEM et vers le comptable public par la plateforme PES-budget.

RESSOURCES HUMAINES

BUDGET

Ressources Humaines	2018	2019
Frais de personnel	179 409	221 500
Taxes FIPHFP	53 200	64 500
Masse salariale	17 197 500	16 895 970
Subvention TCOS	257 259	222 555
Frais élus	835 000	835 000
Groupe Elus	175 133	175 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	18 697 501	18 414 525
Matériels	20 000	
TOTAL INVESTISSEMENT	20 000	-
Ressources Humaines	18 717 501	18 414 525

Fonctionnement (18,415 M€) : - 1,5 %

Cette baisse est liée à la maîtrise de la masse salariale. Les efforts pour optimiser la masse salariale se poursuivent avec le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les crédits relatifs aux élus sont stables par rapport à 2018.

I- CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DYNAMIQUE ET PARTAGÉE

DÉVELOPPER LES OUTILS AFIN DE FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS ET FLUIDIFIER LES ÉCHANGES AVEC LES AGENTS ET LES SERVICES.

ACTION 1 : Développer le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) en procédant à l'acquisition du module de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) et

au développement des modules formation et Gestion Electronique des Données (GED).

ACTION 2 : Evaluer la mise en place de l'assistance RH (GLPI +555).

ACTION 3 : Déployer l'Intranet RH pour améliorer la diffusion des informations RH et contribuer à une meilleure connaissance des services et des procédures RH.

CONTRIBUER À UN MEILLEUR PARTAGE DES VALEURS DE L'EPCI ET DES DROITS ET OBLIGATIONS DES AGENTS.

ACTION 1 : Mettre à jour et étoffer le règlement intérieur et ses annexes (formation, TIC, parc automobile) afin de disposer d'outils de référence partagés.

ACTION 2 : Professionnaliser l'accueil du nouvel arrivant. Un livret spécifique présentant l'EPCI et formalisant le fonctionnement des différents services sera élaboré.

II- SÉCURISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, SÉCURISER LES ACTES ET OPTIMISER LA GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS.

ACTION 1 : Développer les procédures internes. La poursuite de la formalisation des procédures RH permettra de faciliter et de clarifier les fonctionnements internes et les échanges avec les agents.

ACTION 2 : Elaborer une charte rédactionnelle et un recueil des modèles d'actes et de correspondances RH pour permettre une harmonisation des productions RH et l'optimisation des délais de traitement des demandes.

ACTION 3 : Poursuivre la production des documents de cadrage RH. L'année 2019 sera marquée par la mise à jour des règlements intérieurs des CT et CHSCT, la rédaction d'un nouveau protocole d'accord syndical, du règlement d'établissement, des trois règlements annexes et des délibérations RH.

III- OPTIMISER LA GESTION DE LA MASSE SALARIALE

PILOTER LA MASSE SALARIALE

ACTION 1 : Stabiliser la masse salariale (poursuite des efforts en matière de pilotage de la masse salariale).

ACTION 2 : Accompagner les services dans la définition de leurs besoins en personnel afin de limiter les remplacements automatiques des départs et les demandes de recrutement en facilitant le redéploiement des compétences internes.

ACTION 3 : Maintenir un recrutement performant visant à sélectionner un agent répondant parfaitement aux objectifs du poste dans le cadre d'un processus équitable, dans des délais n'obérant pas la bonne marche de l'organisation.

ACTION 4 : Poursuivre l'effort de promotion de la mobilité interne. En 2019, la mobilité interne sera considérée comme le mode prioritaire de recrutement. A cet effet, la procédure de recrutement sera formalisée et une charte de la mobilité rédigée.

IV- OPTIMISER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES INTERNES

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC).

ACTION 1 : Elaborer et mettre en œuvre le plan pluriannuel de formation (accompagnement dans le cadre d'une véritable politique de GPEEC).

ACTION 2 : Achever la mise à jour des fiches de poste.

ACTION 3 : Accompagner les services dans la démarche de GPEEC.

ACTION 4 : Poursuivre la modernisation de la gestion des entretiens professionnels. En 2019, de nouvelles modifications devront être apportées et un nouvel outil déployé afin d'optimiser la conduite des entretiens et leur traitement.

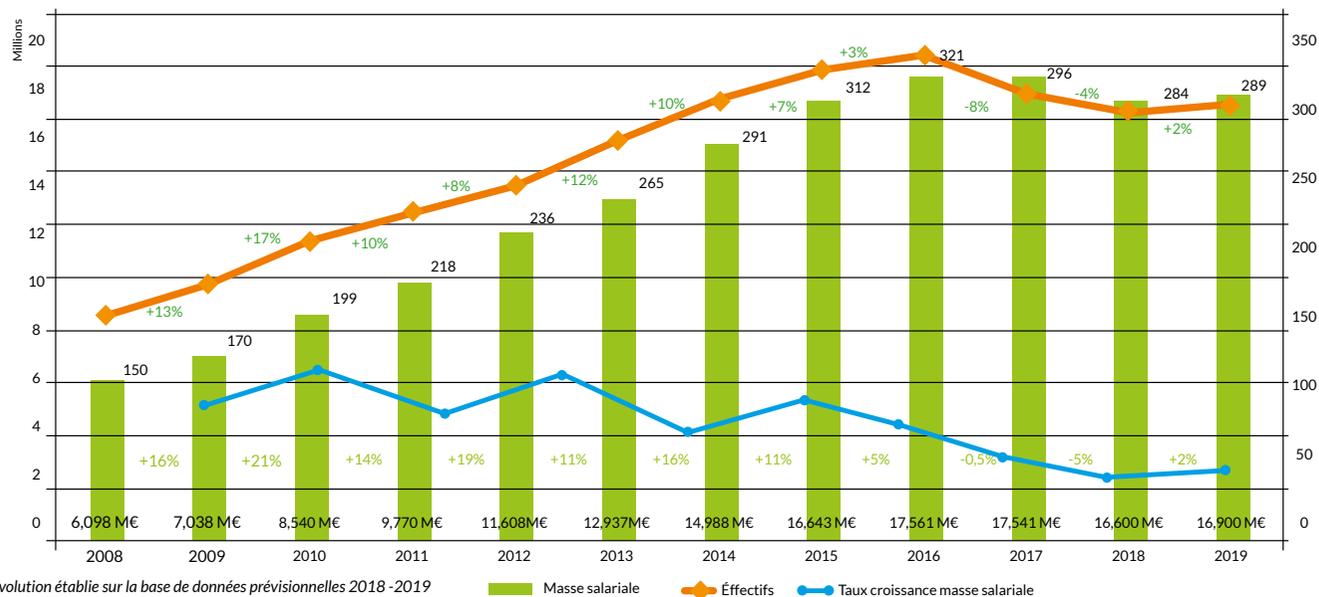
V- DÉVELOPPER LA POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

FAVORISER LA CRÉATION D'UNE CULTURE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION À TOUS LES NIVEAUX HIERARCHIQUES

ACTION 1 : Poursuivre le développement de la politique de prévention. En 2019, outre la poursuite des actions liées au suivi médical des agents, le plan pluriannuel de prévention établi en 2018 sera décliné.

ACTION 2 : Promouvoir la diversité. L'accompagnement des agents dans leurs démarches de demande de RQTH, le recrutement de personnes porteuses de handicap et le développement de clauses spécifiques dans les marchés publics seront prioritaires en 2019.

Évolution masse salariale et effectif 2008-2019*



*Evolution établie sur la base de données prévisionnelles 2018-2019

■ Masse salariale ◆ Effectifs ● Taux croissance masse salariale

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES ORGANISATIONS

BUDGET

Système d'information et organisation	2018	2019
Maintenance	165 159	193 391
Frais de telecommunication	126 850	85 700
Autres frais	40 884	62 500
Formation	16 800	1 500
Groupe Elus	15 000	15 000
Fonctionnement	364 693	358 091
Etudes		40 000
Licences	308 500	191 700
Aménagements	40 000	8 000
Matériels informatiques	79 306	104 000
Investissement	427 806	343 700
Système d'information et organisation	792 499	701 791

Fonctionnement (358 K€) : - 1,6 %

Il s'agit des dépenses de support, de maintenance et de développement des Systèmes d'Information de la Collectivité.

Investissement (344 K€) : - 20 %

Le niveau des investissements dans le domaine informatique évolue d'une année sur l'autre en fonction d'un programme annuel d'acquisition.

I- ANTICIPER ET PLANIFIER L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

ACTION 1 : Améliorer la performance des infrastructures : remplacement de l'autocommutateur par une machine virtuelle. (48 K€)...

ACTION 2 : Garantir la sécurité. La journalisation des accès Internet et un portail captif sécurisé seront mis en œuvre.

II- ACCOMPAGNER LES DIRECTIONS DANS LEUR DÉMARCHÉ DE MODERNISATION ET D'INFORMATISATION

PILOTER LES PROJETS DE DÉMATÉRIALISATION POUR GAGNER EN PERFORMANCE

ACTION 1 : GMAO : informatiser et organiser les services techniques du TCO dans la gestion patrimoniale et de maintenance de leurs sites et équipements (intervention, patrimoine, réservation, achat, fluide...) (4 K€).

ACTION 2 : SIADO : informatiser et organiser la nouvelle compétence de la gestion de la demande de logement social (GPDI).

ACTION 3 : Archivage électronique : mettre en œuvre un archivage électronique des processus dématérialisés afférents (24 K€).

ACTION 4 : Gestion de la demande : développer la performance et la qualité ; améliorer la relation « Client-fournisseur » ; gérer les stocks et les immobilisations pour les services techniques.

CONSOLIDER, FAIRE ÉVOLUER LES MÉTIERS

ACTION 1 : Améliorer la richesse fonctionnelle de l'outil de gestion de courrier et la gestion de nos bases usagers (34 K€).

**BUDGET :
0,702 M€**

ACTION 2 : Système d'Information des Ressources Humaines : dématérialiser et intégrer les processus clés RH (gestion prévisionnelle des emplois et compétences, formation, prévention) ; consolider la migration du SIRH et le rendre évolutif au gré des mutations réglementaires (8,5 K€).

ACTION 3 : Système d'Information de la Gestion Financière : consolider la migration du SIGF et l'adapter autant que de besoin (3 K€).

ACTION 4 : Ports de Plaisance : développer la relation et les usages des amodiataires sur le portail (plaisance.re) ; moderniser la gestion technique.

ACTION 5 : Observatoire fiscal : rechercher une solution mutualisable avec nos communes (11 K€).

ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES DE MUTATION ET/OU DE MODERNISATION DE L'ORGANISATION

ACTION 1 : Qualité du Service Public : maintenir le Label Marianne ; améliorer les indicateurs qualité ; mettre en place des actions concrètes et visibles d'amélioration pour l'utilisateur (démarches en ligne, amélioration de nos interactions et de la qualité de nos réponses...) ; accompagner en qualité les nouvelles compétences (service d'accueil et d'information logement social, guichet unique entreprises, guichet LEADER...) (8,6 K€).

DÉVELOPPER UN PATRIMOINE PERFORMANT, DURABLE, ADAPTÉ ET AU SERVICE DE L'USAGER

**BUDGET :
0,814 M€**

BUDGET

Patrimoine	2018	2019
Frais divers	489 625	472 900
Impôts et taxes	95 400	116 940
Charges exceptionnelles	103 340	5 200
Fonctionnement	688 365	595 040
Foncier		65 865
Patrimoine	491 000	125 500
Autres	325 000	
Siège	72 500	27 500
Investissement	888 500	218 865
Patrimoine	1 576 865	813 905

Fonctionnement (595 K€) : -14 %

Cette enveloppe est consacrée aux frais de structure de nos différents sites administratifs (fluides, contrats de prestation, taxes...)

Investissement (219 K€) : -75 %

Une enveloppe de 0,070 M€ est prévue pour la réhabilitation de nos différents sites administratifs.

I- DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

GARANTIR DES TRANSACTIONS SÉCURISÉES

ACTION 1 : Poursuivre la maîtrise foncière des projets du TCO par la voie amiable ou forcée : Ecocité Cambaie-Oméga (4e ordonnance d'expropriation, prise de possession des 175 ha du périmètre, relogement ou expulsion des occupants économiques et d'habitations) ; GEMAPI (procédure d'expropriation phase 1 et 2 PAPI Hermitage-Saline-les-bains notamment) ; points de correspondance et pôles d'échanges du réseau kar'ouest ; itinéraires privilégiés au Port et à La Possession ; accès à l'extension de la ZA Pointe des Châteaux à Saint-Leu (expropriation) ; futur centre animalier ; déplacement de la déchèterie de l'Hermitage et implantation de nouvelles déchèteries (prospection + maîtrise foncière).

ACTION 2 : Poursuivre le transfert de biens dans le cadre de la compétence économique (transfert des équipements publics et de plus de 150 parcelles) et dans le cadre de la compétence GEMAPI.

ACTION 3 : Lancer les démarches réglementaires liées aux anciennes décharges : procédure de SUP (servitude d'utilité publique).

ACTION 4 : Effectuer les régularisations foncières.

II- MENER UNE POLITIQUE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PERFORMANTE

CONSTRUIRE EN COÛT GLOBAL

ACTION 1 : Poursuivre et livrer les chantiers actuellement en cours : arrêt définitif du Pôle Loisirs Nature de Dos d'Ane ; extension de la ZA Bras Montvert ; construction de l'École Intercommunale d'Enseignement Artistique ; pôle d'échanges de la Saline.

ACTION 2 : Démarrer de nouveaux chantiers : extension de la Zone d'Activités de la Pointe des Châteaux ; itinéraires privilégiés de La Possession et du Port ; réhabilitation de décharges ; reconstruction du préau du camping de l'Hermitage ; sentier littoral Ouest (Saint-Paul) ; arrêts de bus et points de correspondance ; mise aux normes sur les ports de plaisance.

ACTION 3 : Démarrer et poursuivre les études des projets en phase conception : réhabilitation des infrastructures du port de Saint-Gilles-les-Bains ; extension des infrastructures terrestres et maritimes du port de Saint-Leu ; construction de la capitainerie du port de Saint-Leu ; réhabilitation de décharges ; étude de modernisation des ZA transférées ; centre animalier ; dépôt de bus de la Ravine à Marquet ; nouveaux itinéraires privilégiés ou points de correspondance ; mise aux normes sur le port de la Pointe des Galets ; nouvelle(s) déchèterie(s), ...

III- OPTIMISER LA GESTION DE NOS BIENS ET DE NOS OCCUPANTS

VALORISER ET GÉRER NOS ACTIFS IMMOBILIERS

ACTION 1 : Poursuivre l'attribution des baux à construction sur les zones d'activités économiques (Ecoparc, ZA Cambaie etc).

ACTION 2 : Etablir les principes et la procédure d'occupation du domaine public et privé du TCO.

ACTION 3 : Céder le Pôle Loisirs Nature de Dos d'Ane par le biais d'une vente aux enchères.

ACTION 4 : Céder des biens immobiliers (la villa des Roches Noires, les terrains du littoral de Trois-Bassins, les terrains économiques à la Saline).

GARANTIR LA QUALITÉ, LA FONCTIONNALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS BIENS

ACTION : Sécuriser et mettre en conformité les équipements, assurer la maintenance des ouvrages y compris ceux issus du transfert de compétence ZA avec une évaluation des besoins en matière de travaux de réfection et d'amélioration.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**BUDGET :
1,531 M€**

/// BUDGET PRIMITIF 2019 ///

BUDGET

Administration générale	2018	2019
Prestations de services	48 000	15 000
Honoraires	157 000	215 000
Annonces et insertion	30 000	35 000
Cotisations	23 100	23 000
Documentation	38 750	46 055
Autres	4 700	31 600
Moyens généraux	420 250	387 440
Subventions	53 000	40 000
Communication, médiation	657 000	663 460
Provisions		24 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 431 800	1 480 555
Etudes et insertion	30 000	25 000
Matériels communication	7 200	3 500
Autres mobiliers	2 500	21 600
Véhicules	85 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT	124 700	50 100
Total Administration générale	1 556 500	1 530 655

VOLET ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET JURIDIQUE BUDGET

Fonctionnement (281 K€) : + 49,6 %

Cette évolution s'explique notamment par les frais de justice liés aux expropriations de Cambaie.

I-PARTAGER L'INFORMATION ET LA MÉMOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

VEILLER À LA TRAÇABILITÉ DES DOCUMENTS

ACTION 1 : Faire évoluer le logiciel d'enregistrement du courrier (budget DSIO).

CONSERVER LES ARCHIVES

ACTION 1 : Lancer dans une démarche mutualisée, l'état des lieux des documents numériques du TCO et des 5 communes (budget DSIO).

ACTION 2 : Eliminer les archives papier (350 €).

ACTION 3 : Adhérer aux réseaux professionnels des archivistes de France (105 €).

COMMUNIQUER ET RENDRE L'INFORMATION ACCESSIBLE

ACTION 1 : Reconduire les abonnements divers et achats d'ouvrages (36 K€)

ACTION 2 : Réaliser la revue administrative hebdomadaire et la diffuser aux agents du TCO et aux 5 communes abonnées (8,6 K€ redevance de droits d'auteurs).

II- GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DU TCO SÉCURISER LES PRATIQUES

ACTION 1 : Conforter l'assistance juridique apportée aux directions et aux élus (140 K€).

ACTION 2 : Garantir un suivi optimal des contentieux engagés pour ou contre l'intercommunalité (100 K€).

ACTION 3 : Suivre le contrat d'assurance « Responsabilité Civile » (26,5 K€ primes et franchises estimées).

DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES

ACTION 1 : Dématérialiser les convocations des Instances Délibérantes (bureau et conseil communautaires) via l'usage d'un cartable électronique pour les élus

ACTION 2 : Confectionner les registres des actes du TCO (5 K€).

III-DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE BUDGET 139 K€

Fonctionnement (114 K€) : -8 %

Investissement (25 K€) : - 16,6 %

Les crédits liés aux frais d'insertion des marchés publics dans la presse sont revus à la baisse dans le cadre de l'optimisation de nos charges à caractère général.

ACHETER AU JUSTE PRIX/QUALITÉ

ACTION 1 : Externaliser les achats peu stratégiques via la centrale d'achat CAD1 (28 k€) ;

ACTION 2 : Négocier sur environ 20 procédures adaptées afin de générer au minimum 5% d'économie sur l'offre choisie.

GARANTIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES MARCHÉS PUBLICS

ACTION 1 : Actionner la prestation d'un cabinet d'avocat (35 k€).

ACTION 2 : Faire de la veille juridique avec l'abonnement au pack « acheteur » (1 k€).

GARANTIR ET OPTIMISER LES DÉLAIS

ACTION : Publier les marchés au BOAMP, JOUE et JAL (35 K€ fonctionnement et 25 K€ investissement).

FAVORISER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE AUX TPE/PME

ACTION 1 : Organiser « la Journée du Territoire » (10 K€).

ACTION 2 : Organiser des comités experts (5 K€).

IV-DISPOSER DE MOYENS GÉNÉRAUX PERFORMANTS

BUDGET 387 K€

Fonctionnement (387 K€) : - 8 %

Le TCO poursuit son plan d'économie sur ses autres frais généraux :

	BP 2018	BP 2019	Evolution	
			%	en €
Parc auto	121 775	83 782	-31%	- 37 993
Réception	23 467	11 050	-53%	- 12 417
TOTAL	145 242	94 832	-35%	- 50 410

Investissement (21,6 K€) : - 76 %

En 2018, une dotation de 0,085 M€ correspondait au renouvellement d'une partie du parc automobile. Pour 2019, cette dotation n'est pas reconduite.

AMÉLIORER L'EFFICIENCE DES MOYENS GÉNÉRAUX INTERNES

ACTION 1 : Réduire le nombre de véhicules grâce à de nouvelles règles d'octroi des véhicules avec remisage à domicile.

ACTION 2 : Mettre en place le carnet de bord électronique pour améliorer la gestion des affectations et la maintenance des véhicules.

ACTION 3 : Mettre en place un plan pluriannuel de renouvellement des véhicules les plus vétustes et «énergivore» pour économiser tant sur le carburant que sur l'entretien

ACTION 4 : Mieux appréhender le provisionnel quantitatif des déplacements dans la limite du budget alloué.

ACTION 5 : Réduire les coûts d'affranchissement grâce à la dématérialisation

ACTION 6 : Réduire la consommation de fournitures de bureau.

GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

ACTION 1 : Assurer un service de qualité répondant aux exigences de la Charte Marianne.

ACTION 2 : Maintenir un accueil physique et téléphonique qui répond aux attentes des administrés.

ACTION 3 : Maintenir les locaux dans des conditions d'hygiène et de propreté irréprochables.

V-COMMUNICATION

BUDGET 687 M€

Fonctionnement 687 K€ : +3,9 %

Les frais de communication 2019 évoluent notamment au regard de l'augmentation des coûts de la prestation de la communication événementielle, publique et scolaire (changement de la TVA du marché Cycléa).

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Créer des liens avec la population et développer le sentiment d'appartenance

ACTION 1 : Poursuivre le développement de la communication digitale : montée en puissance d'actions d'information et de communication sur la toile (jeux, sondages, articles, vidéos).

ACTION 2 : Mener en externe et en interne des actions d'information et de sensibilisation sur les projets de l'agglomération : interventions auprès des scolaires, organisation d'événementiels, actions ciblées de proximité (projets de secteurs, pieds d'immeuble, communication de projet, ...)

RENDRE LISIBLE L'ACTION DU TCO SUR LE TERRITOIRE

ACTION : Communiquer sur les projets de la communauté d'agglomération, les faire connaître, faire adhérer les habitants, les partenaires aux différents projets et faire évoluer les comportements.

Informez et partagez sur le projet de territoire en veillant à rendre l'information accessible

ACTION : Faire la promotion des actions en donnant du sens à la vie publique, en expliquant les décisions prises, en les rendant accessibles et en facilitant les échanges.

Développez les relations avec la presse

ACTION 1 : Poursuivre le développement des échanges avec la presse ;

ACTION 2 : Effectuer l'analyse des retombées presse pour vérifier le positionnement et l'image du TCO.

PILOTER LES DÉMARCHES DE CONCERTATION, DE COMMUNICATION ET DE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Faire de l'usager un acteur du changement

ACTION : Solliciter l'avis des usagers sur les projets et actions de la communauté d'agglomération, notamment au travers de sondages, questionnaires, ...

ANNEXE

PPI 2018-2020 : INVESTISSEMENTS BP 2019 / BP 2018 (1/2) - BUDGET PRINCIPAL

INTITULE	BP 2018	BP 2019
Economie/Numérique/Culture/Sport	6 467 550	7 324 320
Extension ZA Pointe des Chateaux (phase travaux)	291 500	3 067 000
Centre d'enseignement artistique intercommunal (dt éopt)	2 050 000	1 265 500
Extension ZA Bras Monvert	1 736 000	705 000
Pôle Loisir et Nature de Dos D'Ane	500 000	413 000
Gestion des zones d'activités	-	473 390
Fonds de concours (piscine Port/ médiathèque St Leu)	1 084 000	684 000
Etude de modernisation des ZA	-	133 300
Aménagement de LENA	107 500	183 000
Schéma des usages numériques du TCO	-	172 650
Village numérique	50 000	11 400
Carte de Vie Quotidienne	195 000	79 700
Etude de faisabilité économique Zone Arrière Portuaire	-	86 380
NPRU Ariste Bolon	32 550	-
Pôle architectural de construction durable	50 000	50 000
Divers (études éco + travaux ZA)	371 000	-
Transport	1 875 350	7 083 590
Acquisition de bus propres	294 000	4 000 000
IP La Possession - cœur de ville+ Palestine (hors foncier)	124 000	957 590
IP - le Port dont Aimé Césaire* (hors foncier)	107 000	820 000
Pôles d'échange (Saline)	80 000	590 000
Arrêts de bus	150 000	450 000
Etudes prospectives diverses	491 350	150 000
Dépôt kar ouest	32 500	46 000
Régime d'aide à l'achat de VAE	50 000	50 000
Aménagement de pistes cyclables	-	20 000
Fonds de concours (PDU)	380 000	-
Points de correspondance NKO	136 500	-
NPRU Ariste Bolon	30 000	-
Tourisme	955 500	1 258 500
Sentier littoral ONF	400 000	765 000
Travaux divers (camping)	270 500	313 500
Bureau d'Information Touristique (Mafate)	205 000	100 000
Etudes prospectives diverses	80 000	80 000
Ports de plaisance	954 500	1 555 000

PPI 2018-2020 : INVESTISSEMENTS BP 2019 / BP 2018 (2/2) - BUDGET PRINCIPAL

INTITULE	BP 2018	BP 2019
Aménagement / Habitat	1 636 000	1 490 760
Etudes de planification en matière d'aménagement	970 000	500 760
Fonds de concours (Aménagement)	385 000	380 000
Mise en œuvre PLH 3	-	250 000
Plan Intercommunal de Lutte Habitat Indigne 2016-2019	181 000	160 000
NPRU Ariste Bolon	100 000	100 000
Logiciel "gestion de la demande pour le logement social"		50 000
Convention opérationnelle CIA/PPGID	-	50 000
ECOCITE hors foncier Cambaie EPFR	3 742 594	2 498 950
Foncier	2 230 000	2 023 950
Etudes	1 512 594	450 000
Maison de l'Ecocité	-	25 000
Environnement	1 992 500	4 046 250
Réhabilitation de décharges	135 000	1 720 000
Acquisition bacs OM+CS	785 000	1 016 600
Acquisition de CPU	230 000	250 000
Acquisition de bio composteurs	225 000	225 000
Autres acquisitions (verres, bornes et caissons)	150 000	200 000
Fourrière animale + centre animalier	357 500	152 000
Actions PCET	50 000	150 650
Déchèteries (réhabilitation + foncier)	-	172 000
Panneaux d'information	-	100 000
Actions de prévention	60 000	60 000
Autres	1 461 006	772 580
Réhabilitation du siège	72 500	27 500
Foncier	325 000	186 780
Parc informatique et divers (système d'information)	427 806	343 700
Autres dépenses (finances, services généraux, patrimoine...)	635 700	214 600
TOTAL OPERATIONS (ECOCITE hors foncier Cambaie EPFR et hors dette)	19 085 000	26 029 950
TOTAL OPERATIONS (ECOCITE avec foncier Cambaie EPFR et dette)	63 085 000	70 225 000

Le TCO est engagé dans une démarche de dématérialisation de l'envoi des convocations et des rapports aux élus.

Cette dématérialisation vise à privilégier les informations sous format numérique.

Dans ce cadre, les documents volumineux du budget primitif 2019 du TCO font l'objet d'une transmission dématérialisée aux élus qui recevront, parallèlement, une version papier de la synthèse de ce document (le présent rapport).

Le document intégral du budget primitif 2019 en version papier, est disponible sur simple demande au service des assemblées ou à la direction de la programmation et de l'exécution budgétaire. Des exemplaires complets seront également tenus à la disposition des élus en séance.

Cette année, pour la première fois, le Budget Primitif 2019 sera transmis au contrôle de légalité de façon dématérialisée.

